Résineux à couvert fermé (>80%)

Résineux d'arrière-pays (cédraie) à couvert arbustif <30%

Dans ces forêts de cédre, de densité forte, la strate arborée est faiblement présente (<30%). La biomasse morte (aiguilles, feuilles et brindilles sèches) est réduite et se situe principalement dans la litière. La litière est continue au sol.

La biomasse morte étant majoritairement répartie sur la litière et la continuité verticale étant hétérogène, ce milieu est combustible. Le feu est assez puissant et peut embraser à la fois la végétation au sol et les houppiers, cependant peu sensibles pour ce qui concerne le cédre

Résineux d'arrière-pays (cédraie) à couvert arbustif > 60%

Dans ces forêts de cédre, de densité forte, la strate arborée forme un couvert continu. Ce couvert n'empêche pas la présence d'une strate arbustive dense et haute d'arbustes mais induit une certaine mortalité au sein de cette strate... L'ensemble induit la présence d'une biomasse morte (aiguilles, feuilles et brindilles sèches) importante dans le premier mètre de végétation. Cela induit également la présence d'une litière continue au sol.

L'importante biomasse morte répartie dans le premier mètre au-dessus du sol et les continuités formées par les houppiers rendent ce milieu particulièrement combustible. En l'absence de toute intervention sylvicole, la mortalité naturelle augmente encore le volume de biomasse combustible et des continuités verticales. Le feu est très puissant et peut embraser à la fois la végétation au sol et les houppiers.



Résineux à couvert moyen (40-80%)

Résineux d'arrière-pays (cédraie) à couvert arbustif > 60%

Dans ces forêts de cédre, de densité moyenne, la strate arborée forme un couvert continu mais assez clair. Ce couvert favorise la formation d'une strate arbustive dense et haute. L'ensemble induit la présence d'une biomasse morte (aiguilles, feuilles et brindilles sèches) importante dans le premier mètre de végétation. Cela induit également la présence d'une litière continue au sol.

La très forte inflammabilité des résineux d'arrière-pays et arbustes méditerranéens, l'importante biomasse morte répartie dans le premier mètre au-dessus du sol et les continuités formées par les houppiers rendent ce milieu particulièrement combustible. En l'absence de toute intervention sylvicole, la mortalité naturelle augmente encore le volume de biomasse combustible et des continuités verticales. Le feu est très puissant et peut embraser à la fois la végétation au sol et les houppiers.



fort

Coupes rases

Rejets < 1m

Coupes rases récentes

Dans ce type de formation ayant fait Fort l'objet d'une coupe rase récente, les rémanents de coupes sont disposé en cordon au sol et présentes une forte bio masse morte.

La quantité importante de rémanents sèche en été, favorise les risques de départ de feu au développement rapide. La discontinuité des rémanents au sol peut ralentir la propagation du feu.



Rejets > 1 m

Coupes rases avec rémanents (FBD > 0,4)

produisent peu de biomasse morte mais en concentrent une partie à leurs bases. La quantité de rémanents est significative et le couvert herbacée continu. Des espèces arbustives sont présentes de manière hétérogène.

Dans ces formations, les jeunes cépées Très La quantité importante de rémanents couplé à une strate herbacée continu, sèche en été, favorise les risques de départ de feu au développement rapide. La végétation morte est peu présente dans les cépées et se concentre essentiellement dans les rémanents au sol. Les cépées étant vertes limitent l'intensité dans ce type de formation.

Sans arbres (ou arbres <5m très rares <10% couv)

Landes et garrigues basses (h<0,5 m)

Landes et garrigues sur pelouse continue (genévrier, genet, fruticée, ...)

Landes et garrigues composées d'une Fort Ces milieux sont composés de végétaux strate arbustive de genévrier, genêts et fruticées. Une strate herbacée est présente de manière continue. La hauteur de la strate arbustive est modérée, la teneur biomasse morte est relativement forte.

adaptés au feu et très combustibles. Le feu est propagé par la litière discontinue et les éléments morts de la garrigue qui représentent une biomasse modeste. L'intensité du feu y est donc de niveau modéré à fort selon l'exposition au vent ou la pente. L'importante proportion d'éléments vivants dans ce type de garrigue réduit la vitesse de propagation du feu.

Landes et garrigues hautes (h>0,7 m)

Landes hautes sèches à forte biomasse (genet, fougère)

Dans ces landes et garrigues de composition très variable, la biomasse est globalement très forte du fait d'une hauteur importante de la strate arbustive (souvent > 1 m) mais surtout de la proportion d'éléments morts (aiguilles, feuilles, brindilles) au sein de cette strate, concentrées sur une épaisseur > 60 cm.

Très Le feu est propagé par les éléments morts de la lande ou de la garrigue dont l'importante biomasse induit des feux à la fois très puissants et très rapides.

Landes hautes sèches à forte biomasse morte (kermès, chêne vert)

Dans ces garrigues à chêne kermès ponctuées de chênes verts, assez âgés, la biomasse est très forte du fait d'une hauteur importante de la strate arbustive (souvent > 1 m) mais surtout de la proportion d'éléments morts (aiguilles, feuilles, brindilles) au sein de cette strate, concentrées sur une épaisseur >760 cm. La présence d'une litière de feuilles mortes au sol et d'herbacées souvent sèches renforce la dynamique du feu.

La hauteur importante de la strate arbustive, la composition des espèces et l'accumulation de biomasse morte rendent ces milieux extrêmement combustibles. L'intensité du front de flamme y est très forte.

Végétation herbacée dominante

Pelouses et friches basses

Les pelouses et friches basses ont un couvert végétal continu d'herbacées et de faible petits sous-arbrisseaux (thym, badasse, ...), secs en période estivale. La présence d'arbustes est très discontinue



Du fait de la très faible biomasse et de son caractère localement discontinu, les niveaux d'intensité sont très faibles. Le feu peut être rapide mais peu puissant



Sans végétation naturelle

Sol agricole

Grandes cultures

présence de pailles ou résidus de végétaux secs au sol en période estivale. Les cultures présentes sont irriguées et ne sont donc pas sèches en période estivale. Elles sont souvent environnées de haies et de bosquets qui peuvent constituer des mèches et propager le feu.

Les cultures présentes induisent la Faible Le niveau d'intensité est faible du fait des biomasses végétales modérées mais la vitesse du feu est rapide dans ce type de végétation.

> Le niveau d'intensité est faible pour les cultures irriguées, les haies qui les entourent peuvent agir comme des mèches et propager le feu.

Vergers

Les vergers présentent très peu de Très végétation au sol et les arbres sont faible espacés.

Du fait de l'absence de végétation au sol ou de sa forte discontinuité, le niveau d'intensité est très faible.

Vignes

Les vignes sont très peu combustibles. Très Toutefois, la présence d'une inter bande faible enherbée, sèche en été, peut alimenter le feu.

Les vignes sont réputées pour être des coupe-feu efficaces. En cas de vent forts et de lignes dans le sens du vent, le feu peut circuler dans les inter bandes si celles-ci sont enherbées.



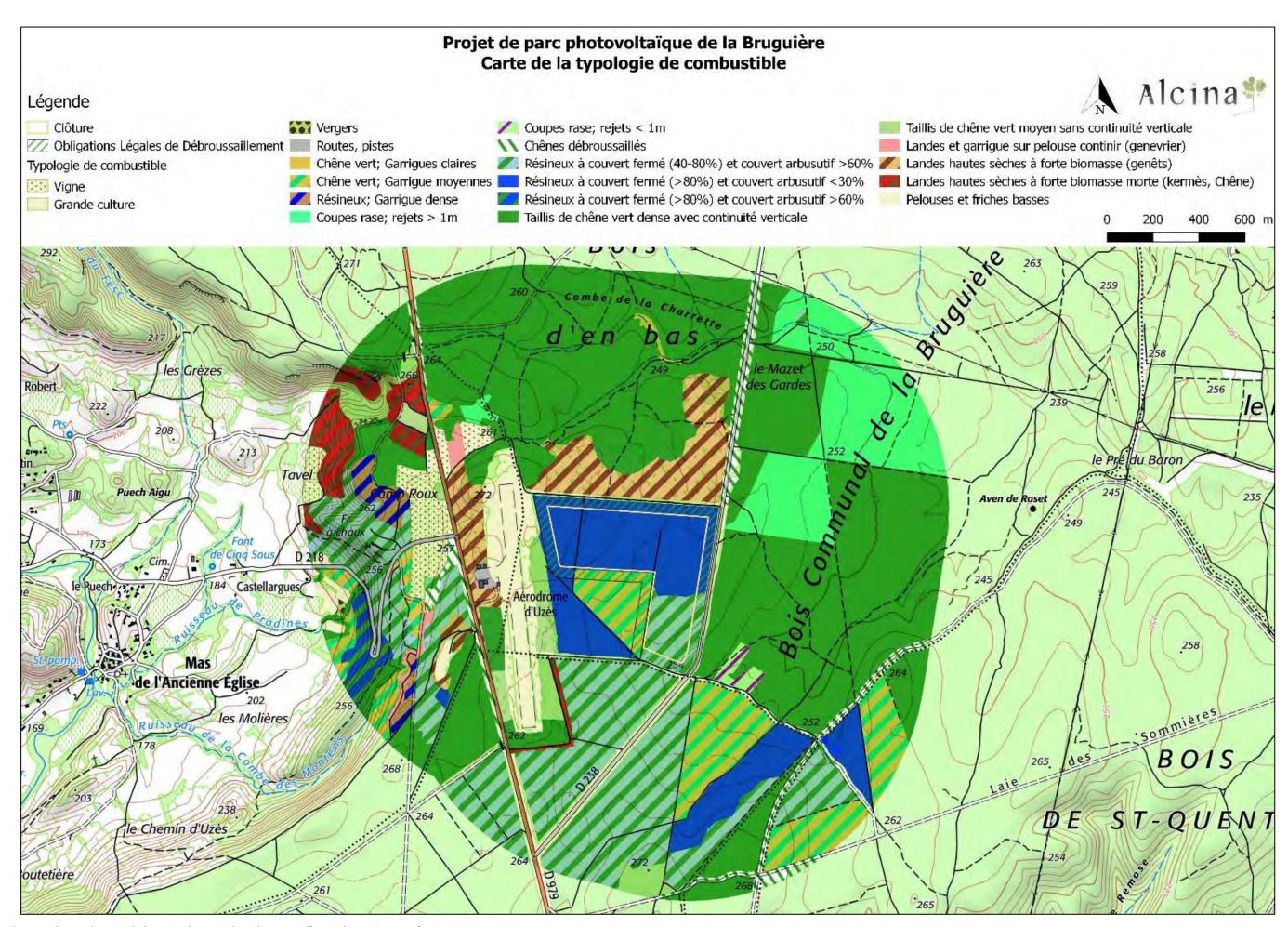
Projet de parc photovoltaïque de la Bruguière ; Analyse du risque d'incendie – Alcina Forêts

Sol non végétal

Routes, Pistes, Batiments, ...

Ces surfaces sont très artificialisées et n'ont donc que très peu de végétation.

Les éléments urbains sont considérés comme non combustibles. La présence faible très éparse de végétation ou de matériaux inflammables non végétaux peut cependant permettre une propagation du feu.



. SCENARIOS DE FEU A PROXIMITE DE L'EMPRISE DU PROJET

Les scénarios 1 et 2 qui suivent sont à considérer en condition de mistral (vent de d'orientation Nord-Nord-Est) et en conditions de forte sécheresse estivale. Le scénario 3 est à considérer en condition de marin (vent Sud-Est) et en conditions de forte sécheresse estivale.

Les sources majeures de départ de feu à proximité de l'emprise du projet sont les habitations et entrepôts agricole au sud de la Bruguière (Mas Pascal) situés en bordure du massif et la RD 238 qui passe à l'Est du projet suivant un axe Nord-Sud.

1. Scénarios par mistral

a) Scenario 1

- <u>Départ de feu considéré</u>: Le départ de feu étudié se situe au niveau de des habitations situées au sud du village de la Bruguière et directement en contact avec le massif forestier (feu accidentel lié à des travaux, jeu d'enfant, barbecue, ...)
- <u>Dynamique du départ de feu</u>: Ce feu démarre à proximité des habitations sur un couvert herbacé. La strate herbacée continue est assez favorable à feu courant peu puissant se dirigeant vers le sud, sous l'effet du mistral. Le front de flamme atteint très rapidement un taillis de chêne vert présentant une litière et un couvert arboré continu. La présence d'une strate arbustive et notamment en lisière de massif permet au front de flamme de prendre de l'ampleur et de la puissance.
- <u>Développement du front de flamme</u>: Poussé par le mistral sur les pentes dans l'axe du vent, le feu prend rapidement de la puissance. Le feu se développe alors dans une végétation dense en chêne et s'élargit. Il arrive alors à pleine puissance et sur un front large sur le plateau du Bois d'en bas. La présence de poches de végétations clairsemées et de pistes DFCI perpendiculaires à l'axe de progression du front de flamme ne permettent pas de ralentir sa progression, ni de réduire sa puissance.
- <u>Feu à son arrivée sur le parc photovoltaïque</u>: Le feu arrive sous forme d'un front large et puissant touchant potentiellement toute l'interface nord du parc. La surface du feu est alors de 100 hectares.
- <u>Défendabilité</u>: Ce feu, contrôlable à son départ devient difficilement contrôlable après avoir atteint les taillis de chêne vert dans les pentes du plateau. La présence d'une ligne électrique haute tension sur le plateau au nord du projet peut contraindre l'intervention des moyens aériens.

b) SCENARIO 2

- <u>Départ de feu considéré</u>: Le départ de feu étudié se situe en bordure de la RD238 au niveau de l'entrée de la piste DFCI U11 (travaux, accident, involontaire type jet de mégot, ...)
- <u>Dynamique du départ de feu</u>: Ce feu démarre dans une végétation issue d'un débroussaillement (débroussaillement du bord de route et de la piste DFCI), sa dynamique de départ est très faible et sa probabilité de développement est faible mais, poussé par le vent, ce départ de feu peut toucher un taillis de chêne dans lequel il aura l'opportunité de gagner en puissance.

- <u>Développement du front de flamme</u>: Le plateau au nord du projet est couvert des taillis de chêne dans lequel le feu aura une puissance modérée à forte. La continuité de la végétation sur ce plateau permet au feu de poursuivre sa course au sud en direction du parc photovoltaïque. Toutefois, l'absence de pente empêche le front de flamme de s'élargir de manière notable. Le front de flamme est contenu sur son flanc gauche par la route départementale.
- <u>Feu à son arrivée sur le parc photovoltaïque</u>: Le feu, de puissance moyenne et peu rapide arrive sur le front nord du parc photovoltaïque. La surface du feu est de 25 hectares.
- <u>Défendabilité</u>: Ce feu, facilement contrôlable à son départ demandera l'intervention de moyens aériens lorsqu'il aura atteint les taillis de chêne vert, difficilement mobilisable en raison de la présence d'une ligne haute tension.

c) PROBABILITE DE FEU EN SITUATION DE MISTRAL

Pression de feu sur les carrés DFCI HE60C0, HE60C1, HE60D0, HE60D1, : 5 départs en 47 ans soit 0,000078 départ/ha/an

Superficie susceptible de départ de feu impactant le projet : environ 290 ha

Probabilité : 0,022 feu/an soit 1 feu tous les 44 ans

Surface du feu à son arrivé sur le projet (selon le scénario 1 le plus lointain) : 100 ha

2. Scénarios par marin

a) Scénario 3

<u>Départ de feu considéré</u> : Le départ de feu étudié se situe en bordure de la piste DFCI U17 (travaux, involontaire, criminel, type jet de mégot, ...)

- <u>Dynamique du départ de feu</u>: Ce feu démarre dans une végétation issue d'un débroussaillement (débroussaillement du bord de route et de la piste DFCI), sa dynamique de départ est très faible et sa probabilité de développement est faible mais, poussé par le vent, ce départ de feu peut toucher un taillis de chêne dans lequel il aura l'opportunité de gagner en puissance.
- <u>Développement du front de flamme</u>: Poussé par le vent de sud-est, le feu se développe les taillis de chêne verts. Le feu poursuit sa progression selon l'axe du vent en direction du parc photovoltaïque. La situation topographique étant plane, le feu progresse à vitesse moyennement rapide et sous un front de flamme moyennement puissant. Le front de flamme perd en puissance lorsqu'il atteint et les abords débroussaillés de la RD 238. La bande débroussaillée de part et d'autre de la RD 238 au niveau de la bordure Est du parc photovoltaïque ne mesurant qu'une dizaine de mètres, une saute de faute peut permettre de traverser la route et d'atteindre le parc photovoltaïque. Le rayonnement élevé induit par le feu peut également permettre au feu de traverser la route.

- <u>Feu à son arrivée sur le parc photovoltaïque</u>: Le feu arrive sous forme d'un front de flamme peu puissant, étant modéré par la présence de la route départementale. La surface du feu est de 15 hectares.
- <u>Défendabilité</u>: Ce feu en condition de marin ayant une origine proche du parc photovoltaïque est possible. Le feu peut être maîtrisé à son départ. Il est ensuite attaquable à son arrivé sur la RD 238.
 - b) SCENARIO 4
- <u>Départ de feu considéré</u>: Le départ de feu étudié se situe au Nord du village de Saint-Quentin-la-Poterie, au niveau des interfaces entre les habitations (la Tuilière) et des versants du plateau étudié (feu accidentel lié à des travaux, jeu d'enfant, barbecue, ...)
- <u>Dynamique du départ de feu</u>: Le feu se développe rapidement dans un taillis de chêne vert dans lequel il peut prendre rapidement de la puissance. Poussé par le vent de sud-est, le feu s'engouffre dans la baume Remose et s'élargit rapidement sur les pentes.
- <u>Développement du front de flamme</u>: Poussé par le vent de sud-est, le front de flamme atteint le plateau étudié. La topographie plane du plateau fait ralentir la vitesse du front de flamme qui perd également en puissance. Son développement en direction du parc photovoltaïque se poursuit. Le front de flamme a une puissance élevée et se développe dans une alternance de taillis de chêne vert, de peuplement de résineux à sous étage arbustif qui lui permettent de maintenir un niveau de puissance élevé. Le front de flamme atteint alors la RD 238 bordée de bandes débroussaillées, obligeant le front de flamme à perdre en puissance. Le rayonnement du front de flamme ayant tout de même une puissance élevée à très élevée, peut traverser la route et embraser les peuplements aux abords du parc photovoltaïque.
- <u>Feu à son arrivée sur le parc photovoltaïque :</u> Le feu arrive sous forme d'un front de flamme puissant mais ralenti en raison de la présence de la route départementale. La surface du feu est de plus de 300 hectares.
- <u>Défendabilité</u>: Les grands feux en condition de marin sont relativement rares du fait des conditions climatiques liées à ce vent de sud. Ce feu est maîtrisable au moment de son démarrage. Il est très difficilement maîtrisable par la suite, l'intervention des moyens aériens non contraints seraient alors nécessaires. L'intensité du front de flamme pourra cependant être réduite au moment de son arrivée sur le parc.

PROBABILITE DE FEU EN SITUATION DE MARIN

Probabilité affectée à la situation de marin : 0,25 (1 jour sur 4)

Pression de feu sur le carré DFCI HE68D8, HD68E8, HD68D9 : 3 départs / 47 ans soit 0,000052 départ/ha/an

C'est-à-dire 0,000013 départ/ha/an en affectant la probabilité à la situation de vent marin

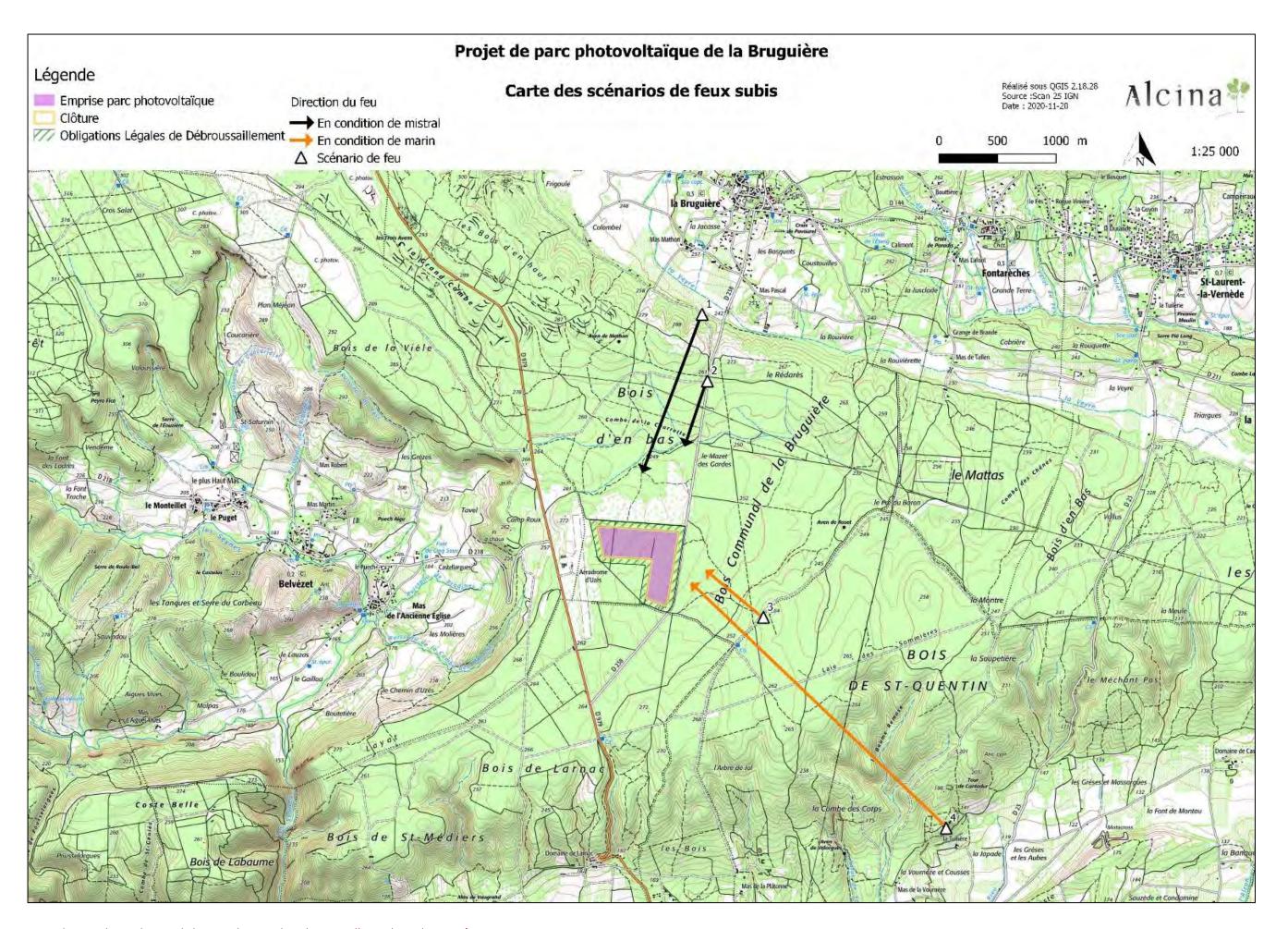
Superficie susceptible de départ de feu impactant le projet 450 ha

Probabilité: 0,006 feu / an soit 1 feu tous les 167 ans

Surface du feu à son arrivé sur le projet (selon le scénario 4) : 300 ha

Projet de parc photovoltaïque de la Bruguière ; Analyse du risque d'incendie – Alcina Forêts

13



H. . INTENSITE DU FRONT DE FLAMME : ALEA SUBI

1. ALEA SUBI DEPARTEMENTAL

L'aléa subi « incendie de forêt » a été modélisé et cartographié à l'échelle départementale dans le cadre du Plan Départementale de Protection des Forêts Contre l'Incendie.

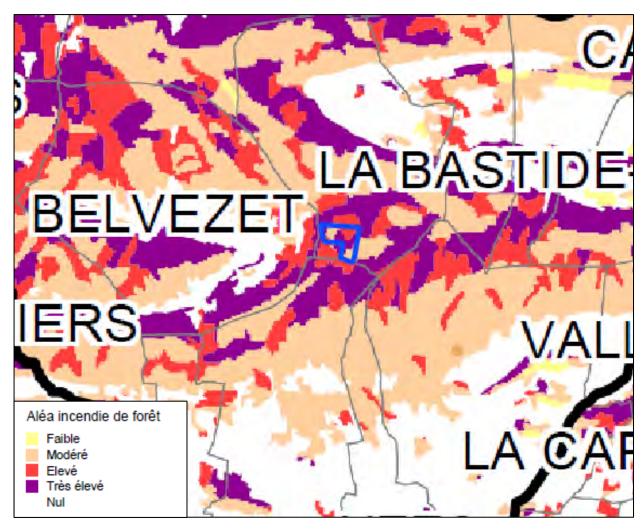


Figure 2 : Carte d'aléa incendie du PDPFCI du Gard et zone d'étude (en bleu sur la carte)

Le projet de parc photovoltaïque est situé dans une zone d'aléa incendie moyenne à très élevée. L'aléa incendie est en élevé en moyenne.

2. CALCUL DE L'ALEA SUBI

L'aléa subi est défini comme la probabilité qu'un feu d'une intensité donnée affecte un point du territoire.

L'aléa feu de forêt « subi » est calculé par le croisement du niveau d'intensité du front de flamme exprimé en 5 classes (définies par l'échelle d'intensité Cemagref) et la probabilité de feu, calculée pour les différents scénarios de feu.

a) Modélisation de l'intensité du front de flamme

La méthode mise en œuvre pour modéliser l'intensité du front de flamme et l'aléa feu de forêt est la methode BeliSIGma, développée par Alcina et Pyrénées Cartographie, basé sur des modélisations numériques de la combustibilité et des logiciels libres.

Le modèle de propagation utilisé est le module r.ros de GRASS GIS (. Xu 1994). R.ros est bâti sur le modèle de Rothermel et Andrews (USDA 1954 et 1983) et st basé sur : les types de combustibles et leurs caractéristiques, la teneur en eau du combustible, la vitesse du vent, la pente et l'exposition.

Données d'entrées du	Données utilisées
modèle	
Types de combustibles	Cartographie des types de combustibles définis au paragraphe G
Caractéristiques des	Biomasses définies par mesure des biovolumes et application de
types de combustibles	rapports biomasse/biovolumes issus de la littérature et de mesures
	Pouvoirs calorifiques et teneurs en eau d'extinction issus de la
	littérature pour les essences dominantes de chaque type
	Coefficient de réduction du vent appliqué :
	pour les végétations basses : 0,5, pour les formations ouvertes : 0,3,
	pour les végétations hautes et fermées : 0,2
Teneur en eau du	Les teneurs en eau du combustible correspondent à des teneurs en
combustible	eau relevées en conditions assez sèches (la situation sur un versant
	nord humide est partiellement prise en compte) :
	Teneur en eau des éléments fins morts : 12%
	Teneur en eau des végétaux vivant : 35 %
Vitesse du vent	La vitesse et la direction du vent sont calculées au pas de 50 mètres,
	à l'aide du logiciel WindNinja (Forthofer -USDA 2007), en prenant en
	compte des conditions globale de mistral :
	- Vitesse moyenne de 10 m/s,
	- Orientation 20 grades (nord-nord-est).
Pente et exposition	Utilisation du Modèle Numérique de Terrain au pas de 5 mètres

Les données de sortie du module r.ros sont : la vitesse de propagation du feu (ROS Max) exprimée en cm/min et la direction de la propagation maximum (en degrés).

L'intensité est calculée à partir des données d'entrées relatives aux types de combustible et de la vitesse de propagation selon la formule de Byram : I = Pf = M x C x Vp

I = intensité en kW/m

Pf = puissance du front de feu en kW/m

M = masse combustible en kg/m²

C = pouvoir calorifique des végétaux en kJ/kg

Vp = vitesse de propagation du feu en m/s

L'intensité est cartographiée par application de la formule de Byram à chaque pixel du territoire. Elle est ensuite catégorisée sur la base de l'échelle d'intensité mise au point par l'IRSTEA (Lampin 2003).

Niveau d'intensit	é
< 350 kW/m	Très faible
350 à 1700 kW/m	Faible
1700 à 3500 kW/m	Moyen
3500 à 7000 kW/m	Élevé
> 7000 kW/m	Très élevé

b) Aléa subi

L'aléa feu de forêt « subi » est calculé par le croisement du niveau d'intensité du front de flamme exprimé en 5 classes et la probabilité de feu, calculée pour les différents scénarios de feu.

PROBABILITE			INTENSITE		
DE FEU	Très élevée	Elevée	Moyenne	Faible	Très faible
> 0,05 (1 feu tous les 20 ans)	6	6	5	4	3
0,05 à 0,02 (1 feu tous les 50 ans)	4	3	3	2	1
< 0,02 (1 feu tous les 100 ans)	2	2	1	1	1

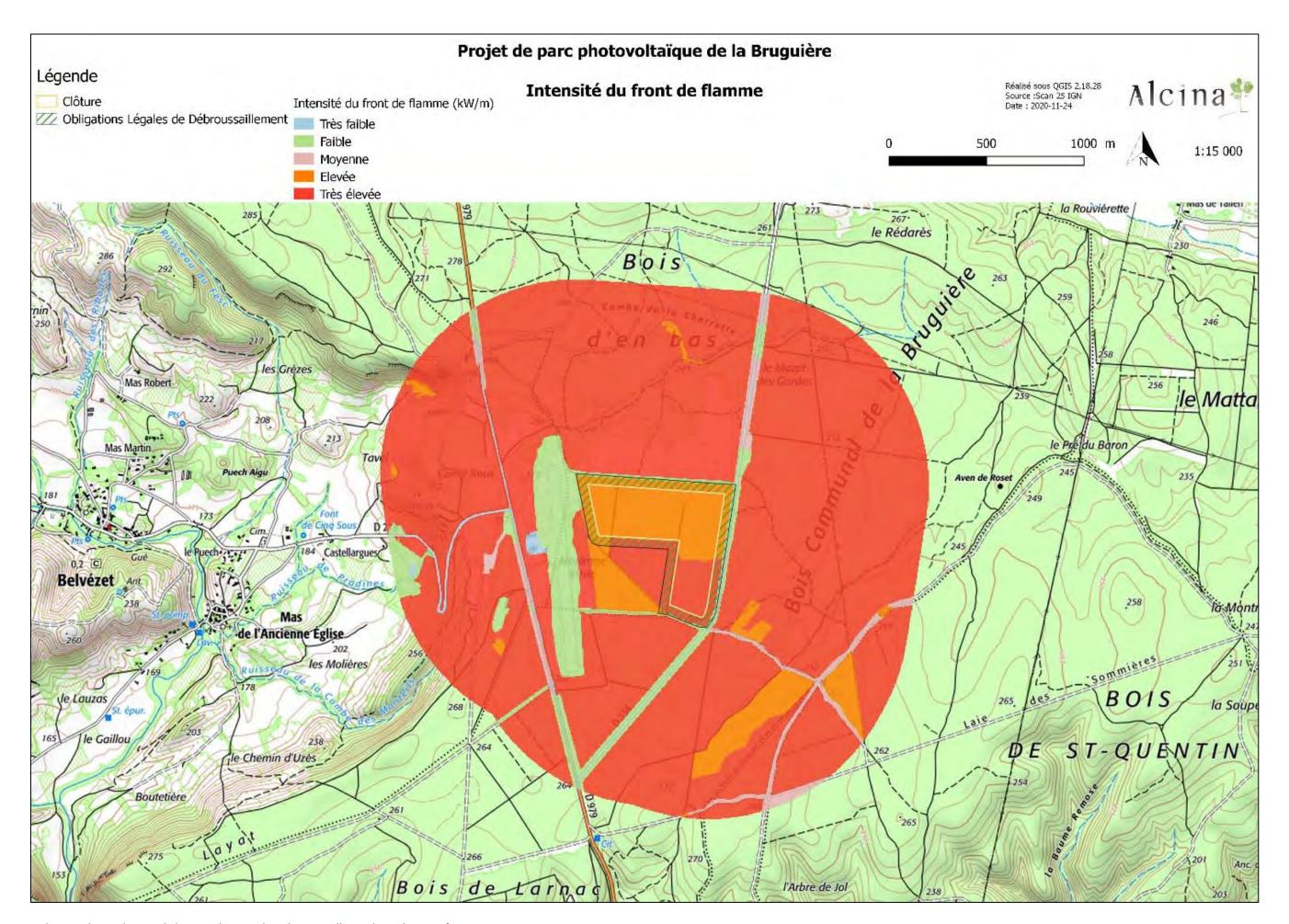
3. CARTOGRAPHIE DE L'INTENSITE DU FRONT DE FLAMME

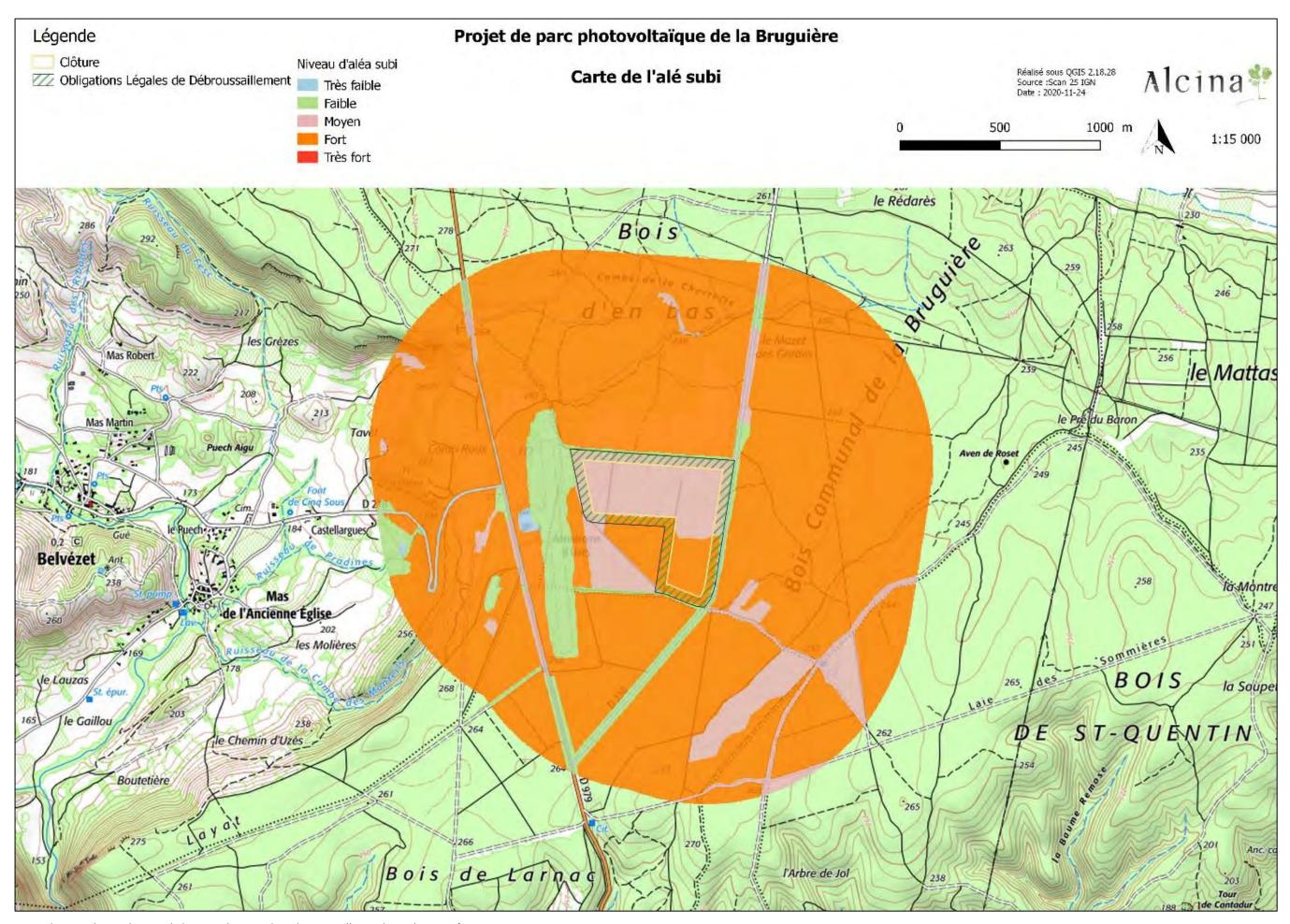
L'intensité du feu sur le site du projet est en moyenne très élevée. Elle est globalement faible au de l'aérodrome mais ce dernier se situe sous le vent par rapport au parc photovoltaïque dans le sens du vent dominant (mistral).

4. CARTOGRAPHIE DE L'ALEA SUBI

Le projet de parc photovoltaïque est **soumis à un aléa feu de forêt fort** du fait de la présence de peuplement fortement combustible sur toute sa périphérie dans le sens du vent dominant. L'aléa global est à un niveau élevé en raison de la pression de départ de feu relativement modérée sur la zone d'étude.

Cette carte de l'aléa subi ne peut être comparée à la carte de l'aléa subi à l'échelle départementale, calculé sur la base des données historiques de feu, mais représentant surtout la probabilité de feu sur les espaces forestiers, alors que c'est ici la probabilité de feu sur le parc photovoltaïque qui est étudiée.





III. ANALYSE DE L'ALEA INDUIT

L'analyse de l'aléa induit renverse le point de vue par rapport à l'analyse menée dans le chapitre précédent. Il s'agit de caractériser les risques d'incendie liés à l'implantation du parc photovoltaïque.

A. ENJEUX HUMAINS ET NATURELS

Les enjeux humains dans la zone d'influence du projet sont faibles.

1. ENJEUX DE PREMIER PLAN

Enjeux menacés dans une situation de départ de feu sur le projet de parc photovoltaïque.

- Aérodrome d'Uzès,
- La route départementale RD979
- Sentiers pédestres autour du projet de parc,
- Peuplements forestiers voisins (surtout des taillis de chêne vert)

2. ENJEUX DE SECOND PLAN

Dans une moindre mesure, du fait de la distance ou de l'orientation par rapport aux vents dominants, les éléments suivants sont susceptibles d'être menacés, par des incendies d'une ampleur plus forte, qui se propageraient sur de grandes distances en situation de mistral :

• Dans le cas d'un feu de grande ampleur non maitrisé, les habitations isolées, lotissements épars et le village de Saint-Médiers à 4 km du projet.

L'emplacement du projet de parc sur un plateau en amont des plaines agricoles réduit les risques de propagation d'un feu sur des versants à la descente sur de longues distances. Cet enjeu de second plan subit donc une **menace potentielle assez peu probable.**

Dans ces tous ces cas, hormis le risque direct d'incendie par les flammes, il convient de prendre en compte les nuisances liées aux fumées (réduction de visibilité, gêne respiratoire), les coupures de la circulation, les mises à disposition de l'eau pour les moyens de lutte (piscines etc.), les évacuations, les effets de panique, etc.

B. CAUSES DE DEPARTS DE FEU SUR L'EMPRISE DU PROJET

1. SITUATION ACTUELLE

L'emprise du projet est actuellement couverte majoritairement d'une futaie de cèdre ayant fait l'objet d'une intervention sylvicole (ouverture de cloisonnement et éclaircie sélective) en 2013.

Les causes actuelles de départ de feu possibles sur cette zone sont limitées aux causes accidentelles (surtout liées à l'exploitation et à l'entretien de la forêt) et à la malveillance. La probabilité de départ de feu sur cette zone est très faible (1 feux en 47 ans sur le HE60C0 et 2 feux en 47 ans sur le HD68C9 auxquels appartiennent la zone d'étude).

Un départ de feu sur la zone induirait un feu d'intensité moyenne à forte selon les zones mais se propagerait difficilement au massif en raison des bandes débroussaillées des deux routes départementales qui bordent la zone d'étude.

2. SITUATION FUTURE

L'analyse des causes de départs de feu sur le parc photovoltaïque a été menée sur la base des informations techniques contenues dans les études d'impacts d'équipements similaires.

a) CAUSES DE DEPART DE FEU ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES INTERNES DU PARC

Chaque table, productrice de courant continu basse tension est équipée d'un boîtier électrique à partir duquel sort un câble électrique protégé par une gaine et courant dans un rail métallique jusqu'à l'extrémité de la ligne de panneaux puis dans un fourreau enterré jusqu'aux onduleurs et au poste de transformation. La transformation du courant continu basse tension en courant alternatif est assurée par les onduleurs. L'élévation de la basse tension à la haute tension est assurée par les transformateurs.

Le courant de court-circuit dans le réseau photovoltaïque est limité. Les panneaux ne peuvent fournir plus que ce que l'ensoleillement leur permet de donner. Les liaisons et câbles divers sont dimensionnés pour cette intensité maximale.

Après les transformateurs, le courant alternatif HTA est transporté jusqu'au poste de livraison. La pose de 2 postes de livraison est prévue.

Les bâtiments électriques fermés sont dotés de systèmes de protection contre l'incendie et les risques électriques.

Les locaux de maintenance, prévus sur l'emprise du site, n'induisent pas de risque spécifique du fait de leur destination de stockage de matériaux inertes.

Malgré ces précautions, le risque d'un départ de feu est toujours possible et à prendre en compte.

b) CAUSES DE DEPART DE FEU ET TRAVAUX INDUITS PAR L'INSTALLATION

Le chantier de construction du parc photovoltaïque (défrichement, mise en place des pieds, creusement de tranchées, pose des panneaux et matériel électrique, acheminement des matériaux etc.) peut induire diverses causes de **départ de feu liées aux travaux** (disquage, échauffement des outils, ...).

La production d'électricité par les panneaux photovoltaïques induit une élévation de la température des matériaux. La **température s**ous les panneaux est **régulée par la circulation d'air** (les panneaux sont situés entre 0,8 mètre et 3,2 mètres de hauteur) et la captation d'une importante part du rayonnement solaire par les panneaux réduit dans les faits la température au sol.

La maintenance des équipements (vérification des boîtiers électriques 2 fois par an) ne peut induire de départ de feu. En revanche, **l'entretien de la repousse de la végétation** peut induire des départs de feu (feu lié au matériel de tonte ou au passage de pièces métalliques dans le broyeur).

Aucune cause de départ de feu externe (mise à feu par un tiers) n'est possible du fait de la mise en place d'une clôture périmétrale et d'un dispositif très sécurisé d'accès au site par le personnel et tierces personnes.

La mise en œuvre du projet semble limiter le risque de départ de feu en période de production à 3 situations :

- Travaux de construction du parc,
- Détérioration des boîtiers électriques et des sections de câble non enterrés,
- Entretien de la végétation par broyage.

L'entretien de la végétation au sol doit être réalisé par broyage ou fauche annuelle réalisée avant le 15 Juin. En complément, cette végétation sera partiellement protégée du dessèchement par l'interception des rayons solaires par les panneaux solaires et du vent par l'impact des panneaux sur l'écoulement du vent au niveau du sol.

C. SCENARIOS DE FEU INDUIT

Un départ de feu sur le parc photovoltaïque est susceptible d'être détecté relativement rapidement du fait de sa situation de plateau et deux routes départementales qui passent à côté du projet de parc photovoltaïque.

Les scénarios qui suivent sont prennent en compte des conditions de mistral en considérant une orientation 20 grades (Nord-Nord-Est).

1. SCENARIO A

<u>Départ de feu considéré</u> : Départ de feu proche de du flanc Est du parc photovoltaïque.

<u>Dynamique du départ de feu</u>: L'incendie est confronté à la piste périmétrale et aux Obligations Légales de Débroussaillement dont la profondeur de 50 mètres mène à un taillis de chêne vert bas moyennement dense. Dans le sens de propagation, le feu doit ensuite traverser 250 mètres de pelouse de l'aérodrome d'Uzès.

<u>Développement du front de flamme</u>: Le feu, s'il est toujours actif, retrouve ensuite un taillis de chêne vert bas moyen avant d'arriver sur la bande débroussaillée de la RD 979. Le feu de faible puissance a peu de chance de pouvoir traverser la route départementale. Les chênes bas ne permettent pas de produire de saute de feu significative.

Si le feu arrivait à franchir la départementale, il pourrait prendre de l'ampleur dans les taillis de chêne vert en direction du village de Saint-Médiers. Il pourrait ensuite poursuivre sa course jusqu'au village de saint-Médiers malgré les pentes négatives.

<u>Enjeux menacés</u>: Les bâtiments de l'aérodrome d'Uzès sont peu menacés (le feu arrive sous forme d'un feu courant sur la pelouse), le bois de Saint-Médiers (si le feu parvient à traverser la départementale, peu probable), le village de Saint-Médiers (peu probable car pentes descendantes et bon réseau de pistes DFCI).

<u>Défendabilité</u>: La déviation de la piste de la piste U59 (évoquée plus bas dans le chapitre équipements) sur le flanc Est du parc photovoltaïque permet d'intervenir sur le feu dans ses 20 premières minutes. Le feu est attaquable depuis la piste de l'aérodrome d'Uzès. Il est également attaquable depuis la RD 979. En cas de traversée de la route départementale le réseau de pistes DFCI denses doit permettre de contenir le feu. La lutte aérienne est également possible.

2. SCENARIO B

Départ de feu considéré : Départ de feu localisé sur la pointe sud du parc photovoltaïque.

<u>Dynamique du départ de feu</u>: L'incendie est confronté à la piste périmétrale et aux Obligations Légales de Débroussaillement dont la profondeur de 50 mètres rejoint la bande débroussaillée de la piste U60. Dans le sens de propagation, le feu atteint rapidement des peuplements résineux à couvert fermé et couvert arbustif.

<u>Développement du front de flamme</u>: Le feu peut ici progresser rapidement dans ce type de peuplement très combustible. Le développement du front de flamme sera contraint latéralement par les deux routes départementales et leurs bandes débroussaillées qui bordent le site avant de se rejoindre plus loin. Une saute de feu est possible et un nouveau départ de feu pourrait alors se déclencher au-delà de la RD 979. Les taillis de chêne vert présents sur les pentes descendantes contraindront le feu à une vitesse d'avance peu rapide et une intensité modérée.

Enjeux menacés: Le massif forestier du bois de Largnac.

<u>Défendabilité</u>: Les deux routes départementales permettent une intervention sur le feu dans ses 20 premières minutes et de le contenir. Si le feu parvient à passer au-delà, les pistes DFCI U61 et U80 permettent de à nouveau de contenir le feu sur le plateau. La lutte aérienne est également possible.

Le scénario qui suit est en condition de vent marin en considérant une orientation 320 grades (Nord-Est).

3. SCENARIO C

<u>Départ de feu considéré</u> : Départ de feu atteignant le flanc nord du parc photovoltaïque.

<u>Dynamique du départ de feu</u>: L'incendie est confronté à la piste périmétrale et aux Obligations Légales de Débroussaillement réalisés sur une profondeur de 50 mètres, à sa sortie de la bande débroussaillée le feu doit également franchir la piste DFCI U58 avant de se propager dans des landes hautes avant d'atteindre les taillis de chêne vert.

<u>Développement du front de flamme</u>: Dans l'axe du vent, le feu se développe en situation topographique plane. Le feu rencontrera ensuite la piste DFCI U11, perpendiculaire à l'axe de développement du front de flamme, ce qui peut ralentir sa progression. Le front de flamme sera contenu sur le gauche par la RD 979. Si le feu parvient à poursuivre sa progression il atteindra alors les pentes négatives qui ralentiront sa vitesse d'avance et son intensité.

Enjeux menacés: Le massif forestier du bois d'en bas.

<u>Défendabilité</u>: La piste U58 permet d'intervenir sur le feu dans ses 20 premières minutes. La route départementale RD 979 permet de contenir le développement du flanc gauche. Les pistes DFCI U13 et U6 permettent ensuite de stopper le feu avant son arrivé sur la plaine agricole de la Bruguière. La lutte aérienne est contrainte dans ce secteur par la présence de la ligne haute tension.

D. RISQUES INDUITS PAR LE PROJET

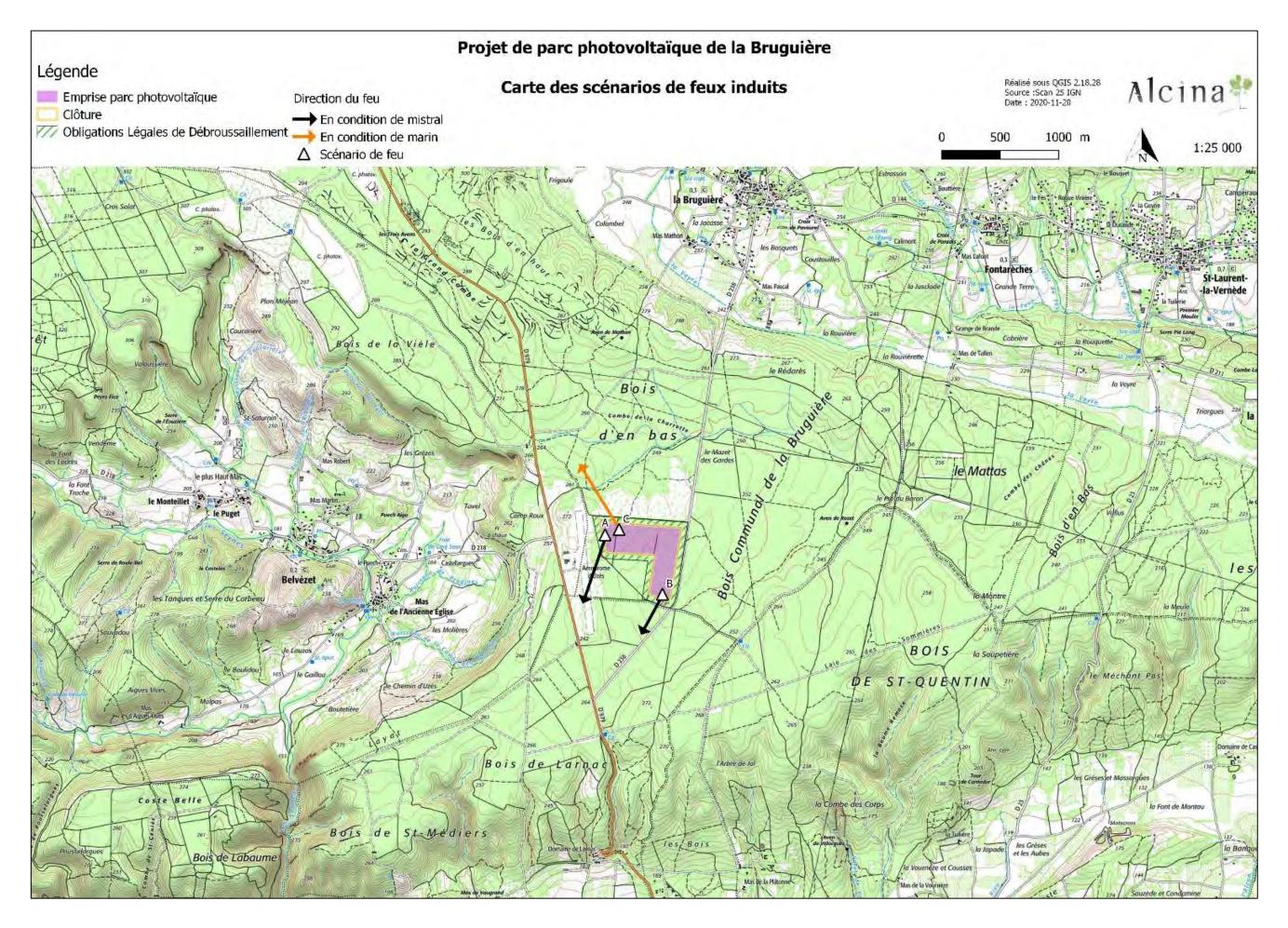
Le risque actuel sur l'emprise du projet est faible.

Les caractéristiques de l'installation n'induisent des risques de départ de feu spécifique très limités. Le risque de départ est d'office limité par la réalisation d'Obligations Légales de Débroussaillement autour de l'emprise du parc, traitement complété par les piste DFCI U58 et U60 et la route départementale RD 238 qui contourne le projet de parc.

La suppression de la piste U59 induite par le projet et son déplacement à la périphérie Ouest du projet permet d'obtenir un réseau de pistes DFCI et route départementales qui entourent le projet, juste derrière les OLD.

Une fois franchie cette ceinture périphérique, les peuplements forestiers sont combustibles en situation de plateau limitent la puissance du front de flamme et la vitesse d'avance.

Malgré la création d'une activité sur ce site, le risque de départ de feu ne semble pas être significativement augmenté (du fait de la fermeture du site au public et de l'entretien de la végétation). Le risque de propagation à partir du site est faible du fait de la bande débroussaillée et de l'ensemble de pistes DFCI qui l'entourent.



IV. DEFENDABILITE

A. ÉQUIPEMENTS DFCI ET EQUIPEMENTS CONTRIBUANT A LA DEFENDABILITE

1. CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Centre de secours le plus proche : Uzès

<u>Temps de déplacement estimé</u> : 8 minutes (7,8 kilomètres sur route départementale RD979)

Les données qui suivent sont synthétisées et illustrées dans la carte de défendabilité.

2. RESEAU ROUTIER

Le parc photovoltaïque est très bien desservi.

L'accès le plus direct se fait par la RD 238 (Uzès-La Bruguière) puis par la piste DFCI U60 ou U58. Il peut également se faire par la RD 979 et les pistes DFCI U60 ou U58.

Les pistes DFCI sont des pistes de 4 à 5 mètres de largeur minimum et sont équipées d'aires de croisement régulières. Ces pistes sont en bon état.

Les routes départementales revêtues comprennent des bandes débroussaillées de sécurité.



Figure 3 : RD 238 et BDS à l'est du projet

L'emprise du parc étant traversé par la piste DFCI U59, une déviation de cette piste telle que représentée sur la carte ci-jointe est prévue. La piste DFCI U59 actuelle, d'une longueur de 700 mètres, présente une bande de roulement de 3m et la mise au gabarit n'est pas réalisée. La RD 238 est parallèle à la piste U59 et située à moins de 250 mètres de celle-ci. Cette piste est identifiée comme non prioritaire dans le cadre de la révision du plan de massif de l'Uzège en cours d'actualisation. Les caractéristiques du tronçon créer seront celles d'une piste DFCI de catégorie 2 : largeur minimale de roulement de 4 m avec aires de croisement espacées de 500 m en moyenne (sur largeur de 2 m sur 30 m de long), rayon intérieur de giration de 11 m minimum. La création de cette déviation de la piste U59 entre la U58 et la U60 permet de maintenir l'intégrité du plan de massif.

D'autre part, le niveau d'aléa subi est fort au Nord du projet. Des scénarios de feux peuvent impacter le projet de parc photovoltaïque par le nord, en condition de mistral, et sont difficilement attaquables par moyens aériens en raison de la présence d'une ligne haute tension.

Ainsi, une piste de réflexion peut être initiée afin de prévoir une requalification et mise aux normes de la piste U58 en catégorie 1.

Une telle mise aux normes impliquant la réalisation d'une bande débroussaillée de sécurité, cela permettrait, par une réduction de la biomasse combustible au nord du projet, d'améliorer la défendabilité du parc photovoltaïque dans le cas d'un scénario de feu subi venant du nord en condition de mistral.

Mise à jour Juin 2022 :

En raison des enjeux écologiques présents au Nord de la piste U58, une mise aux normes de cette piste est impossible. Il a donc été décidé et validé par la DDTM 30 et le SDIS 30 d'aménager un unique tronçon de piste extérieure longeant la clôture Nord du parc photovoltaïque. Ce tronçon de piste, parallèle à la U58, aura une bande de roulement de 4 mètres et une aire de croisement de 6x30 mètres au milieu de sa longueur. La création de ce tronçon permettra de renforcer la défendabilité du parc vis-à-vis d'un scénario de feu subi en condition de mistral ou d'un scénario de feu induit en condition de vent marin.

La mise en place d'une piste périmètrale à l'Est du parc a été jugée inutile en raison de sa proximité directe avec la RD238 qui présente une Bande Débroussaillée de Sécurité aux normes (cf photo précédente)

A noter que la révision du Plan de Massif DFCI du l'Uzège, en cours de finalisation, ne conservera pas les pistes U58, U59 et U60 dans le réseau DFCI structurant. Il est prévu une suppression de ces pistes car en doublon avec d'autres pistes DFCI structurantes du réseau (U11, RD238 et RD979).

Projet de parc photovoltaïque de la Bruguière Carte des équipements Légende Alcina Contour surface défrichée Equipement DFCI Desserte Clôture Aire de croisement RD 238 Réalisé sous QGIS 3.22.6 Source :Scan 25 IGN **OLD** O Citerne 60 m3 RD 979 Date: 2022-06-30 Déviation U59 Citerne 120 m3 - Piste DFCI --- Piste périmétrale Nord Piste U59 Accès principal 200 300 m Accès secondaire

3. HYDRANTS

Seule une citerne de 30 m³ et située à moins de 2 km du projet sur la RD 979 en direction d'Uzès, est disponible à proximité du projet.

4. MOYENS AERIENS

Les moyens aériens disponibles sont ceux mis à disposition dans le dispositif de lutte national, pilotés depuis les Bouches-du-Rhône (Sécurité Civile à Gardanne) et basés à Nîmes Garons. Ils assurent la détection et l'attaque initiale, ainsi que la coordination des moyens de secours.





Largages d'un tracker – <u>source</u> : Pilotes Canadair Groupe Officiel France

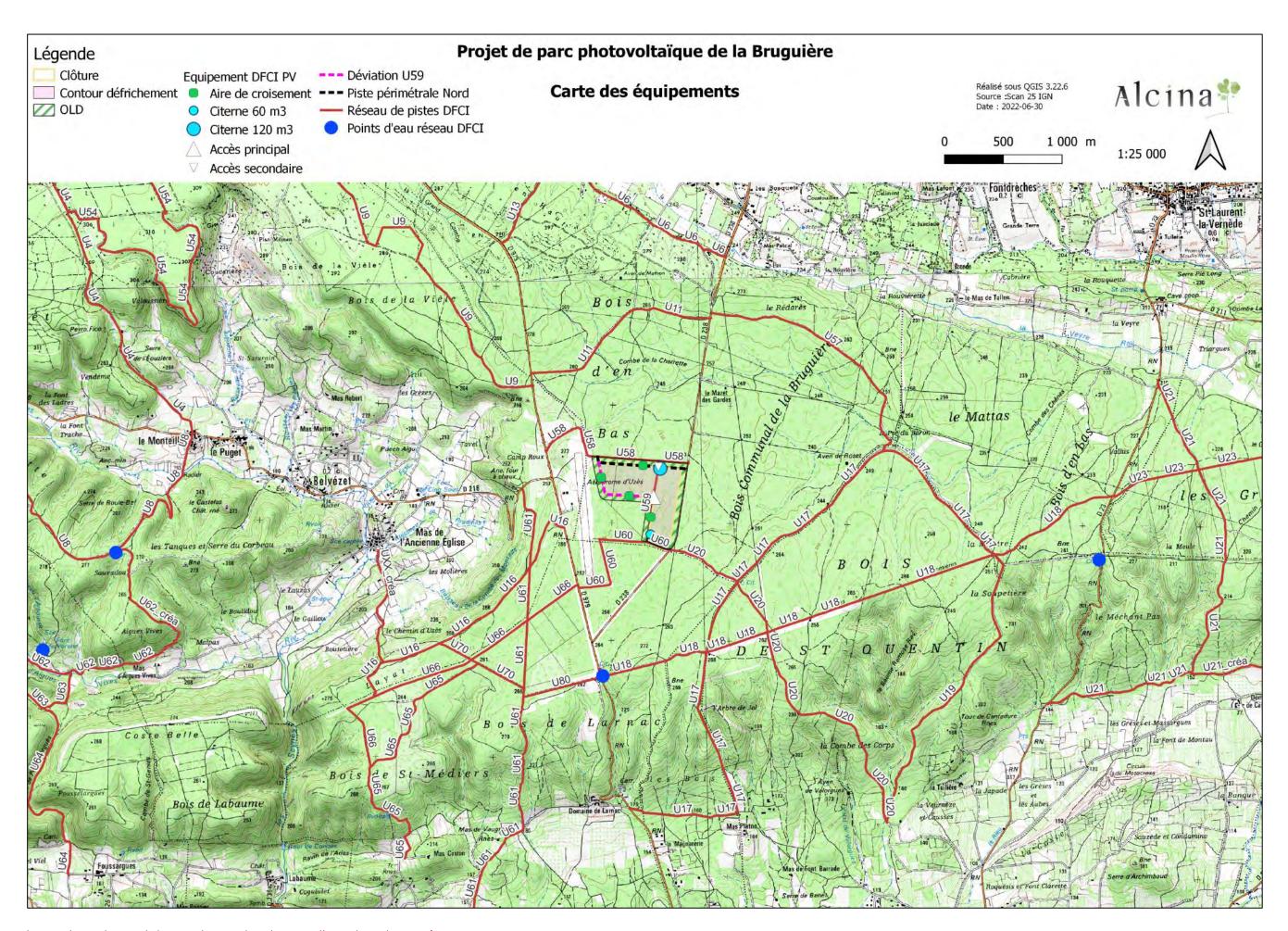
La présence d'une ligne Haute-Tension selon un axe Est-Ouest au nord du projet peut contraindre l'intervention des moyens aériens dans le cas d'un feu au nord du projet.

La proximité du site à la base de décollage peut permettre une intervention très rapide des moyens aériens.

5. SURVEILLANCE

Cinq tours de guet, situées en dehors du massif, se complètent pour la surveillance de la zone :

- Vigie Bouquet (11 km à l'Ouest du projet)
- Vigie Saint-Pons (12 km à l'Est du projet)
- Vigie Issiriac (20 km au Nord du projet)
- Vigie Estézargues (25 km au Sud-Est du projet)
- Vigie Montagnac (27 km au Sud-Ouest du projet)



B. MESURES DE DEFENDABILITE

1. VEGETATION SUR LE SITE

Le traitement de la végétation prévu (maintien d'une végétation rase par débroussaillage au moins annuel) sur le site limite le risque de départ de feu et concourt à sa défendabilité.

Cette question de la gestion de la végétation étant très dépendante des mesures mises en œuvre, nous indiquons les objectifs de gestion de cette végétation dans un but de limitation du risque :

- Les Obligations Légales de Débroussaillement seront appliquées sur 50 mètres de largeur, elles rejoindront le débroussaillement de la piste U58 au nord,
- La végétation herbacée et arbustive ne doit jamais dépasser 50 centimètres de haut,
- Un débroussaillement de la végétation doit intervenir annuellement avant la saison estivale, sur l'ensemble de la surface concernée par le projet.

Les caractéristiques des tronçons de pistes extérieures créés seront celles d'une DFCI de catégorie 2 : largeur minimale de roulement de 4 m avec aires de croisement espacées de 500 m en moyenne (surlargeur de 2 m sur 30 m de long pour la déviation de la U59 et surlargeur de 6 m sur 30 m pour la piste périmétrale au Nord). L'entretien de ces pistes se fera dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillement.

2. CONCEPTION TECHNIQUE

Les éléments de conception technique suivants sont préconisés de manière à limiter le risque de départ de feu et les dégâts du feu sur les installations :

- Mise en place d'une clôture périphérique de 2 mètres de hauteur et de portails interdisant l'accès du public,
- Parois des postes de transformation et de livraison CF 2h
- Les locaux techniques seront équipés de moyens adaptés et suffisants pour l'extinction d'un départ de feu électrique

Autres éléments de conception techniques:

- Pistes de circulation à l'intérieur du parc avec une bande 3 m de roulement minimum. Rayon intérieur de giration de 11 m minimum
- Installation d'une coupure générale électrique pour l'ensemble du site. Cette coupure devra être visible et identifiée par la mention « Coupure réseau photovoltaïque ATTENTION panneaux encore sous tension » en lettre blanches sur fond rouge, et bouton d'arrêt d'urgence, (à confirmer)
- Affichage en lettres blanches sur fond rouge des consignes de sécurité, des dangers de l'installation et numéro de téléphone à prévenir en cas de danger.

3. 4.2.3. VEGETATION EN LIMITE DU SITE

Le débroussaillement obligatoire sera réalisé sur **12,6 hectares**. Les articles L321-1 à L323-2 du Code Forestier et l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2013 imposent (Article 5) :

- La tonte la végétation herbacée,
- La coupe et l'élimination des arbustes morts et dépérissants et des arbres morts ou dépérissants,
- La mise à distance des houppiers des arbres et arbustes à une distance minimale de 3 mètres,
- La taille des arbres et le cas échéant la coupe des arbres surnuméraires afin de mettre les branches des arbustes isolés ou en en massif, les houppiers des arbres isolés ou en bouquet, à une distance de 3 mètres les uns des autres et des constructions,
- L'élimination des arbres sous les bouquets d'arbres conservés,
- L'élagage des arbres conservés sur une hauteur de 2 mètres depuis le sol si leur hauteur totale est supérieure ou égale à 6 mètres ou sur 1/3 de leur hauteur si leur hauteur totale est inférieure 6 mètres,
- L'élimination des rémanents de coupe

La modification de cette règlementation n'est en aucun cas envisageable.

La mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillement devra être réalisé sur une profondeur de 50 mètres autour de la clôture du parc photovoltaïque.

4. ACCES AU SITE

L'accès au site est assuré par la RD 238 puis les pistes DFCI U60 ou U58. L'accès final par la piste DFCI sera maintenue dans un état tel qu'elle permette la circulation, le stationnement et la mise en œuvre des véhicules de secours en tout temps. Toute entrave à la circulation des engins de secours sur cette voie d'accès sera levée.

5. HYDRANTS

Outre les hydrants identifiés sur le territoire, 2 citernes souples DFCI seront implantées sur le pourtour du site et répondront aux exigences du SDIS 30 :

- 1 citerne souple de 60 m3 au sud du parc, avec poteau d'aspiration normalisé bleu à l'extérieur du parc et aire d'aspiration 4 m x 8 m parallèle à la piste
- 1 citerne souple de 120 m3 au nord du parc, avec poteau d'aspiration normalisé bleu à l'extérieur du parc et aire d'aspiration 4 m x 8 m parallèle à la piste

6. SURVEILLANCE

Le dispositif de surveillance départemental (aérien et vigie DFCI) couvre correctement la zone du projet et permet une détection des éventuels départs de feu en période.

Le site sera intégralement clôturé et équipé de moyens de surveillance à distance (caméras, suivi de la production, système anti-intrusion).

7. CHANTIER

Les travaux de construction d'un parc solaire photovoltaïque entraînent des risques similaires aux autres chantiers de construction et travaux publics.

Les mesures suivantes permettent de réduire les risques identifiés et sont de plus en plus reprises dans les arrêtés préfectoraux relatifs à la prévention du risque d'incendie :

- Réalisation des travaux dans le respect rigoureux des restrictions d'usage en période de risque incendie (du 15 juin au 15 septembre), son application pouvant être étendue en dehors de cette période par arrêté préfectoral en cas de circonstances exceptionnelles
- Pour cela, le porteur de projet devra se conformer à l'arrêté préfectoral en vigueur (Arrêté préfectoral n°DDTM-SEF-2020-0071) réglementant l'usage de certains matériels dans le cadre de la prévention des incendies de forêt aux accès aux massifs gardois et effectuer une demande d'autorisation auprès du SDIS 30 (mairie en copie) avant toute intervention sur zone. Les contraintes de calendrier liées à la réduction des impacts environnementaux seront à intégrer à cette démarche.

Article 5 : Réglementation applicable en fonction du niveau de vigilance incendie de forêt en matière d'usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu par échauffement, rotation de pièces métalliques à grande vitesse ou production d'étincelles

L'usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu par échauffement, rotation de pièces métalliques à grande vitesse ou production d'étincelles dans les zones exposées au risque d'incendie de forêt et à moins de 200 mètres de ceux-ci est réglementé comme suit :

Niveau de vigilance incendie de forêt	Usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu par échauffement, rotation de pièces métalliques à grande vitesse ou production d'étincelles
JAUNE	Autorisé sous réserve que la sécurité soit assurée en permanence par un dispositif de prévention et d'extinction approprié, défini à l'appréciation du responsable des travaux.
ORANGE	Autorisé seulement sur la plage horaire de 5 h à 13 h, sous réserve que la sécurité soit assurée en permanence par un dispositif de prévention et d'extinction tel que défini en annexe 1.
ROUGE	INTERDIT

Figure 4 : Article 5 de l'AP

Les dispositifs d'extinction et moyens de sécurité à mettre en œuvre en cas d'usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine de d'un départ de feu sont inscrit dans l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEF-2020-0071.

Matériels utilisés	Dispositifs de prévention et d'extinction à utiliser
Tracteur avec broyeur à lame, à chaînes ou à marteaux, broyeur à cailloux, épareuse, moissonneuse	1 extincteur de 9 kg à poudre pour les feux de matériel + 1 extincteur de 9 litres à eau pour intervention sur départ de feu de végétation De plus, il est fortement recommandé d'avoir sur place : un opérateur chargé de « surveiller » la réalisation des travaux afin de prévenir au plus vite tout départ de feu un dispositif d'extinction composé d'un groupe moto pompe avec une réserve d'eau afin de traiter tout départ de feu
Meuleuse, tronçonneuse à béton, disqueuse, poste de soudage	1 extincteur de 9 kg à poudre pour les feux de matériel + 1 extincteur de 9 litres à eau pour intervention sur départ de feu de végétation En outre, la protection des travaux sur métaux doit être assurée par des paravents et plaques anti-projection et les travaux de soudure sous bâches ignifugées.
Groupe électrogène	Le groupe électrogène doit être placé sur une zone exempte de végétation. Une zone périphérique de 10 mètres de rayon autour du groupe devra être débroussaillée.
Petit matériel portatif de type broyeur de branches,moto soudeuse, engins thermiques, tronçonneuse, élagueuse ou débroussailleuse	Au minimum 1 extincteur de 9 litres à eau pour intervention sur départ de feu de végétation
Dispositions spécifiques pour les travaux courants des particuliers	Tuyau d'arrosage connecté à une arrivée d'eau opérationnelle et à portée de main

Figure 5 : Extrait de l'annexe 1 de l'AP en vigueur

V. CONCLUSION

A. ALEA SUBI

L'aléa subi à l'échelle du projet est fort. Ce niveau d'aléa élevé est lié à la présence de peuplements forestiers et garrigues très combustibles sur l'ensemble du plateau de la zone d'étude. L'importance historique modeste des feux dans les communes environnantes permet de maintenir le niveau d'aléa subi à un niveau fort.

Projet de parc photovoltaïque de la Bruguière ; Analyse du risque d'incendie – Alcina Forêts

Les interfaces forêt-habitations au sud de la zone agricole du village de la Bruguière, situées en aval du plateau sur lequel est situé le projet dans le sens du vent dominant (mistral), induisent des départs de feu possibles et donc une probabilité de feu impactant le projet. En situation de vent marin, des départs de feu sont possibles et la végétation combustible induit également des scénarios de feu pouvant impacter le projet.

La situation topographique du projet de parc photovoltaïque sur un plateau, ne permet pas de modérer la puissance du front de flamme qui serait alors très élevée.

L'aléa subi est fort sur l'ensemble de la zone d'étude, indépendamment de la direction du vent. Ce niveau d'aléa calculé à l'échelle du projet est en accord avec le niveau d'aléa à l'échelle départementale et impose donc un niveau de vigilance maximal malgré les enjeux humain et matériels relativement faibles.

B. ALEA INDUIT

La création d'une activité sur la zone d'étude n'induit pas d'augmentation significative du risque. En effet, la fermeture du site au public, de l'accessibilité aisée au site, de la présence d'infrastructures de lutte contre les incendies bien positionnées par rapport au vent dominant et la présence de la piste d'atterrissage de l'aérodrome d'Uzès, en aval du projet dans le sens du vent dominant (mistral), jouant un rôle de coupure de combustible, permet de maintenir le faible niveau d'aléa induit de la zone.

L'aléa induit n'est pas significativement augmenté par la création du projet. L'entretien de la végétation dans et autour du site permet de maintenir le faible de niveau de risque.

C. DEFENDABILITE

L'accès au site est aisé, deux routes départementales et un bon réseau de piste DFCI permettent d'y accéder rapidement. La caserne du SDIS d'Uzès est situé à moins de 10 min de la zone d'étude. Le plateau bénéficie également d'un bon réseau de pistes DFCI. Toutefois, la présence d'une ligne Haute tension au nord du projet contraint l'intervention aérienne en cas de feu de forêts au nord du projet.

La défendabilité du site est assurée par les équipements denses existants. L'application de recommandations habituelles de défense contre les incendies (pistes périmétrales, citernes complémentaires) permettra de compléter le dispositif.

D. AMENAGEMENTS ENVISAGES

Les préconisations émises visent à une amélioration des hydrants disponibles à proximité du site, une protection des panneaux photovoltaïques contre le feu à l'échelle du massif et une limitation des risques de départ de feu.

1 citernes souples de 60 m3 sera implantée au Sud du projet, 1 citerne souple de 120 m3 sera implanté au nord. Le débroussaillement obligatoire sera assuré sur 12,6 hectares. La déviation de la piste DFCI U59 et la création d'un tronçon de piste longeant la clôture Nord répondront aux caractéristiques de pistes DFCI de catégorie 2 et permettront de maintenir l'intégrité du plan de massif.

Annexe 6 : Bilan carbone du défrichement mis à jour

I. Evaluation des impacts flux de CO2

Productivité forestière

La productivité forestière est utilisée très largement dans les évaluations de production de biomasse forestière et de stockage de CO2 dans la suite de cette expertise. Nous avons approché cette notion par le biais des données d'accroissements et autoécologiques issus des résultats du « Troisième inventaire forestier » pour le département du Gard (IFN, 1999) et des articles « Gestion des taillis de chênes vert et pubescent dans les garrigues du Gard : analyse du milieu et de la productivité des peuplements » (T. Curt, C Marsteau, Ingénieries – EAT, IRSTEA édition 1997, p.71 - p.84) et « Croissance, production et conduite des peuplements de cèdre de l'Atlas – F. Courbet, JM Courdier, N Mariotte et F Courdier, Forêt entreprise n°174, 2007, p40-44 »

	Type de peuplement	Surface impactée par le projet (ha)	Surface impactée par les OLD (ha)	Volumes unitaires (m3/ha)	Volume total (m3/ha)	Part bois d'œuvre (%)	Accroissement (m3/ha/an)
CVSG	Chêne vert adulte clair sur garrigue	0,1	2,8	5	0,5	0	1,5
TCVF	Taillis de chêne vert faible potentialité	-	0,2	17,5	-	0	1,3
FCD	Futaie de cèdre bonne potentialité	15,6	5,5	130	2028	10	7,5
FCD M	Futaie de cèdre potentialité moyenne	3,8	0,8	100	380	10	5,5
FCDC V	Futaie de cèdre sur taillis de chêne vert	5,3	2,4	40	212	5	3
FSC	Futaie de sapin de Céphalonie	-	0,03	70	-	10	2
BE	Bande enherbée	0,1	0,86	-	-	-	-
Total		24,9	12,6		2 620		

Modèles sylvicoles

Les modèles sylvicoles utilisés dans la suite de l'étude, pour évaluer les quantités de biomasse susceptibles d'être produites sur la zone d'étude sont issus du plan d'Aménagement de la forêt communale de la Bruguière (2012-2031).

Deux scénarios sont ainsi comparés :

- Défrichement,
- Application d'une gestion durable

Les modèles sylvicoles, sur une période de 40 ans, correspondent à ceux utilisés dans le tome 1 de l'étude forestière. Les effets des changements climatiques, totalement incertains, ne sont pas pris en compte dans cette approche. Ils ne conduiraient qu'à réduire l'écart entre les 2 autres scénarios évoqués plus haut.

Fixation de carbone

Sources

- Forêt et carbone, comprendre, agir, valoriser S. Martel, L. Casset, O. Gleizes, FRANSYLVA CNPF 2015
- Carbone et forêts Réflexions et propositions sur la diversité des filières carbonées forestières, Forêts sauvages, FRAPNA. LPO 2015
- Stock et flux de carbone dans les forêts françaises J.L. Dupouey Revue Forestière Française LII Projet CARBOFOR
- Séquestration de carbone dans les grands écosystèmes forestiers en France D. Lousteau INRA 2004
- Comparison of the several methods to estimate of the sampling variance from a systematic random sampling: application to the French soil monitoring network data N. Saby et al. GeoEnv 2014
- Manuel Martin, 2019, « La carte nationale des stocks de carbone des sols intégrée dans la carte mondiale de la FAO », Portail Data Inra, V1

Principes

Nous distinguons dans cette étude, 2 notions :

- le stock de carbone correspondant à une photographie à l'instant t. de la quantité de carbone présente dans l'écosystème (dans la biomasse aérienne et dans le sol) ;
- les flux de carbone correspondants aux mouvements d'entrée (liés à l'accroissement en volume de la forêt et aux processus de maturation des sols) et de sorties (liés aux coupes de bois et aux processus de stockage dans les produits bois).

Le stock de carbone est constitué de :

- la biomasse des branches et feuillages,
- la biomasse ligneuse aérienne,
- la biomasse de la strate arbustive,
- la biomasse de la litière et du bois mort,
- la biomasse racinaire,
- la biomasse du sol.

Estimation du stock de carbone

La biomasse ligneuse aérienne est calculée à partir du volume bois fort calculé pour chaque type de peuplement.

C_{biomasse ligneuse} = Volume bois fort x Infra densité x Taux de carbone

L'infradensité : masse anhydre / volume bois vert (

Infradensité pour le chêne vert = 0,73

Infradensité pour le cèdre = 0,36

Taux de carbone = 0,475

La biomasse branches et feuilles est calculée à partir d'un facteur d'expansion :

Cbiomasse aérienne = Cbiomasse ligneuse x Facteur d'expansion

Facteur d'expansion branche :1,27 pour les chênes, 1,3 pour les résineux (Carbofor 2004)

La biomasse racinaire est calculée à partir d'un facteur d'expansion :

Cbiomasse racines = Cbiomasse ligneuse x Facteur d'expansion

Facteur d'expansion racines : 1,3 pour les feuillus et conifères (Carbofor 2004)

La biomasse des arbustes est calculée à partir des recouvrements et hauteurs moyennes des arbustes

C_{biomasse arbustive} = Biomasse x Infradensité x Taux de carbone

Biomasse buis 150 cm = 5 t/ha

L'infradensité : masse anhydre / volume bois vert = 0,64 tMS/t

Taux de carbone = 0,475 (Carbofor 2004)

La quantité de carbone fixée dans le sol est approchée à partir d'éléments bibliographiques intégrant :

- La biomasse de litière (un facteur de 0,55 appliqué à l'épaisseur de litière est considéré comme indicatif de la masse de carbone, les épaisseurs de litière sont estimées à partir des prospections de terrain
- Des valeurs de carbone du sol sont issues de la carte nationale des stocks de carbone (GIS Sol 2017). Cette carte indique des valeurs comprises entre 50 et 75 t/ha sur le secteur d'étude. Nous retiendrons 50 t/ha pour les sols les moins épais, 62 t/ha pour les sols moyens et 75 t/ha pour les sols les plus profond.

On considère également que la biomasse du sol forestier (litière + sol) correspond en moyenne, en France, à 57 % de la biomasse totale. Ici, cette proportion est plus forte : **59** % **en moyenne** ; elle est augmentée en raison des coupes rases ayant eu lieues (peuplement de chêne vert adulte sur garrigue) qui ont fortement réduit la biomasse aérienne.

La proportion de biomasse du sol forestier/biomasse aérienne est exactement de **56 % en moyenne** pour les peuplements concernés par le défrichement. Ces peuplements présentent une biomasse aérienne plus conséquente. Cette proportion est en accord avec la moyenne nationale.

Le stock moyen de carbone aérien (bois, branches, feuillages, arbustes) est de **40,4 tonne/ha sur** l'ensemble des peuplements et de **43,7 tonnes/ha pour les peuplements concernés par le défrichement,** à comparer au stock de carbone moyen de 64 tonnes de carbone/ha, évalués dans le cadre du programme Carbofor pour les forêts françaises. Ce niveau de stock plus faible que la moyenne nationale est lié à la décapitalisation récente des peuplements (éclaircies de 2013 sur les peuplements de cèdre et coupe rase de pins dépérissants) et au niveau modeste de productivité forestière sur la zone.

Le stock total de carbone est de **141 t/ha** en moyenne **pour l'ensemble des peuplements, pondérés** par des surfaces respectives impactées.

Le stock total de carbone est de **149 t/ha** en moyenne **pour les peuplements qui seront défrichés, pondérés par des surfaces respectives impactées.**

		0	Ouantité de carbone (tonnes par hectare)	rbone (tonn	es par hect	are)			
	C ligneux	C branches	C racine	C arbust	Clitière	C sol	Carbone total	Carbone aérien	Part sol / total
Chêne vert adulte clair sur garrigue	1,6	2,0	2,1	1,5	5,5	62,0	74,7	5,1	6′0
Taillis de chêne vert faible potentialité	5,6	7,1	7,2	0,0	5,5	50,0	75,4	12,6	2'0
Futaie de cèdre bonne potentialité	22,2	28,9	28,9	1,5	8,3	75,0	164,8	52,6	0,5
Futaie de cèdre potentialité moyenne	17,1	22,2	22,2	1,5	8,3	75,0	146,3	40,9	9'0
Futaie de cèdre sur taillis de chêne vert	8,3	10,7	10,8	1,5	16,5	62,0	109,8	20,5	2'0
Futaie de sapin de Céphalonie	12,0	15,6	15,6	0,0	8,3	62,0	113,3	27,5	9'0
Bande enherbée		-	-	-	-	62,0	62,0	0	1
Moyenne (tous types de peuplement)	16,5	21,4	21,4	1,5	9,6	70,8	141,0	39,3	% 09
Moyenne (peuplements concernés par le défrichement)	18,3	23,7	23,8	1,5	10	72,1	149,3	43,5	%95

Estimation du flux de carbone

Sources:

Valade A., Luyssaert S., Bellassen V., Vallet P., Njakou Djomo S., 2017, Bilan carbone de la ressource forestière française.

Projections du puits de carbone de la filière forêt-bois française et incertitude sur ses déterminants. Rapport final.

Mars 2017, Paris. ADEME/1260C0056

FAO , 2002, La séquestration du carbone dans le sol pour une meilleure gestion des terres

DuBus de Warnaffe G., Angerand S., 2020, Gestion forestière et changement climatique, une nouvelle approche de la stratégie nationale d'atténuation

Jonard M., 2017, Forest soil in France are sequestring substancial amounts of carbon, Science of the total environnement 574

Estimation du flux lié au défrichement

Le défrichement induit :

- un déstockage total du carbone de la biomasse ligneuse, des branches et feuilles, arbustive et des racines (par coupe, évacuation et dessouchage),
- un déstockage partiel du carbone du sol, sous forme d'une exportation rapide lié à la minéralisation de la matière organique suite au défrichement puis à une importation dans le cadre de la mise en place d'une prairie permanente dans le parc photovoltaïque. Ce déstockage est estimé à 60 % de la valeur initiale en 30 ans. Il est approché par les écarts connus entre labour (à rapprocher des travaux effectués pour la mise en place des panneaux) et non labour, ainsi que des valeurs moyennes de taux de carbone dans les prairies et pelouses par rapport aux forêts.

Les Obligations Légales de Débroussaillement induisent :

- un déstockage de 75 % du carbone de la biomasse ligneuse, des branches et feuilles et arbustive,
- un déstockage de 50 % de la biomasse racinaire,
- une réduction du stock de carbone du sol, dont le niveau est estimé à 75 % de la valeur initiale en 30 ans.

Le défrichement induit un déstockage de carbone estimé à 3 001 tonnes de carbone, les Obligations Légales de Débroussaillement induisent un déstockage de 653 tonnes de carbone, soit un total de <u>3 654 tonnes</u>.

			STOCK TOTAL (tonnes de carbone)	L (tonnes d	e carbone)			Total	Total
	C ligneux	C branches	C racine	C arbust	C litière	C sol	Carbone total	Déstockage défrichement	Déstockage OLD
Chêne vert adulte clair sur garrigue	4,6	6'9	0′9	4,4	16,0	179,8	216,6	2,0	64,8
Taillis de chêne vert faible potentialité	1,1	1,4	1,4	-	1,1	10,0	15,1		5,7
Futaie de cèdre bonne potentialité	469,1	8′609	8′609	32,1	174,1	1 582,5	3 477,2	2 102,8	422,5
Futaie de cèdre potentialité moyenne	78,7	102,3	102,3	2,0	38,0	345,0	673,1	442,1	51,7
Futaie de cèdre sur taillis de chêne vert	64,0	82,5	83,2	11,7	127,1	477,4	845,8	450,8	106,9
Futaie de sapin de Céphalonie	0,4	9'0	9'0	-	0,2	1,9	3,4		1,4
Bande enherbée	1	ı	1	ı	1	62,0	62,0	1	1
						SOMME	5 293,3	3 001 t	653 t

Estimation de l'impact long terme sur le stockage

Sources:

MARTEL Simon, 2010. Carbone et gestion forestière en forêt privée française (mémoire de fin d'études d'ingénieur forestier). AgroParisTech-ENGREF, 108 p.

L'estimation du stockage de carbone attendu en l'absence de défrichement est basée sur les hypothèses générales suivantes :

- le stock de carbone bénéficie d'un accroissement proportionnel à l'accroissement en volume du peuplement forestier, les formules de calcul du stock de carbone permettent donc de calculer l'accroissement annuel du stock de carbone,
- les variations du stock de carbone du sol, liée à un stockage lent en profondeur au cours du vieillissement de la forêt et à des déstockages rapides lors des coupes de bois, sont négligées, nous considérerons ici que le stock du sol ne peut que bénéficier d'un apport de carbone,
- la part de carbone non ligneux séquestrable (mortalité des racines, chute des feuilles, renouvellement du houppier) est évaluée sur la base d'un rapport entre l'âge du peuplement et la capacité de séquestration du carbone dans le sol (Jonard 2017),
- les variations du stock de carbone de la biomasse arbustive liées au vieillissement des arbustes et à la destruction de la strate arbustive lors des coupes de bois et aux phases de régénération sont négligées, nous considérerons ici que le stock de la strate arbustive est stable,

Certaines hypothèses s'appliquent au scénario de gestion durable :

- l'application d'une gestion durable de la forêt induit des déstockages du carbone, plus ou moins rapide en fonction des produits valorisés mais permet de récolter les arbres avant qu'ils ne meurent,
- le bois énergie (bois de chauffage) a une durée de cycle carbone de 2 ans après exploitation,
- le bois d'œuvre qualité palette a une durée de cycle carbone de 5 ans après exploitation
- le bois d'œuvre qualité construction a une durée de cycle carbone de 32 ans après exploitation,
- dans les zones soumises à Obligations Légales de Débroussaillement, le stock de carbone est considéré comme stable (réduit très fortement à la création, la gestion du débroussaillement permettant de maintenir un faible couvert boisé et renouvelant à un court pas de temps la strate basse).

						Gestion durable	ıle	
Flux de carbone (en tonnes)	Stockage C ligneux/an	Stockage C aérien non ligneux/an	Stockage total sur 40 ans	Déstockage gestion années 2021- 2040	Déstockage gestion années 2041-2060	Stockage gestion années 2021- 2040	Stockage gestion années 2021- 2040	Flux Carbone: Stockage – Déstockage par coupes de bois (sur
Chêne vert adulte clair sur garrigue	0,0	0,1	8′9	0,0	0,0	0,0	0,0	6,1
Taillis de chêne vert faible potentialité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Futaie de cèdre bonne potentialité	20,0	52,0	2881,0	120,4	328,0	0,0	189,0	1078,4
Futaie de cèdre potentialité moyenne	9'8	8'6	514,6	26,5	0′29	0'0	38,0	223,8
Futaie de cèdre sur taillis de chêne vert	3,3	8,5	473,8	16,4	102,9	0,0	18,0	242,6
Futaie de sapin de Céphalonie	0′0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bande enherbée	0,0	0,0	0,0	0,0	0'0	0'0	0,0	0,0
								1551 t C

Effet de substitution

Les produits ligneux issus des coupes de bois sont valorisés dans différentes filières et permettent d'éviter des émissions de carbone par effet de substitution. Il convient donc de calculer les effets de substitution entre les deux itinéraires comparés (défrichement et gestion durable).

L'effet de substitution est défini comme la différence d'émissions de GES fossiles entre un produit fabriqué à partir de bois et les produits fabriqués de façon alternative remplissant les mêmes fonctions (définition FCBA).

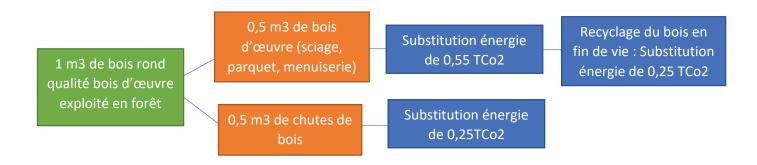
Il existe deux type de substitution :

- la substitution énergie qui consiste à utiliser le bois en tant qu'énergie à la place d'énergies d'origine fossile (pétrole, gaz naturel, charbon);
- la substitution matériau qui consiste à utiliser le bois dans la construction à la place de matériaux énergivores dont la production est émettrice de GES (béton, aluminium, acier, PVC).

L'état actuel des connaissances scientifiques préconise d'utiliser les valeurs suivantes pour les coefficients de substitution : 1,1 tCO2/m3 de bois utilisé dans la construction (ADEME, 2015) et 0,5 tCO2/m3 de bois utilisé à des fins énergétiques (Oliver et al., 2014).

En estimant le rendement du sciage de billon à 50%, on considère que 1 m3 de bois qualité bois d'œuvre permet d'obtenir 0,5 m3 de bois réellement utilisé en bois d'œuvre.

Ainsi, l'effet de substitution d'1m3 de bois rond qualité bois d'œuvre est décomposé de la manière suivante :



Nous considérerons donc les coefficients suivant dans la suite de l'étude :

Effet de substitution pour 1 m3 de bois énergie : 0,5 tCO2

Effet de substitution pour 1 m3 de bois rond qualité bois d'œuvre : 1,05 tCO2

Le défrichement induit le déstockage de 2 620 m3 de bois :

- 2359 m3 de bois qui seront utilisés à des fins énergétiques
- 261 m3 de bois de qualité bois d'œuvre

L'effet de substitution induit par le défrichement est donc de 1 458 tonnes de CO2

La mise en œuvre d'une gestion durable sur 40 ans aurait permis la production de :

- 3549 m3 de bois utilisé à des fins énergétiques
- 394 m3 de bois qualité bois d'œuvre

L'effet de substitution induit par la mise en œuvre d'une gestion durable de la forêt sur 40 ans aurait donc été de **2196 tonnes de CO2**

La mise en œuvre d'une gestion durable de la forêt sur 40 ans aurait donc permis un effet de substitution complémentaire de **737 tonnes de CO2**.

Synthèse

Le projet de parc photovoltaïque de la Bruguière induit un défrichement sur une surface de 24,9 hectares ainsi que l'application des Obligations Légales de Débroussaillement sur 12,6 hectares.

Le défrichement impacte les peuplements de cèdre bonne potentialité, moyenne potentialité et en mélange avec du chêne vert tandis que et les OLD liées impactent tous les types de peuplements de cèdre cités plus haut, un taillis de chêne vert, une futaie de sapin de Céphalonie ainsi qu'un peuplement de chêne vert adulte sur garrigue résultant d'une coupe rase d'un peuplement de pins dépérissants.

L'étude visait à évaluer le stock et le flux de carbone impacté par le défrichement par rapport à un scénario de gestion durable.

Flux de carbone

Le carbone s'évalue en termes de stock et en termes de flux.

Le stock de carbone (bois, branches, arbustes, racines, sol) actuellement en place sur la zone d'étude est estimé, en moyenne, à **141 tonnes de carbone/ha**.

Le déstockage de carbone lié au défrichement est estimé à **3 654 tonnes de carbone** sur la zone à défricher (3 001 tonnes) et la zone concernée par les Obligations Légales de Débroussaillement (653 tonnes).

En parallèle, une gestion durable de la forêt, sur la période d'exploitation du parc photovoltaïque, aurait induit un stockage complémentaire de **38,8 tonnes C/an** soit **1551 tonnes de carbone**.

De plus, la mise sur le marché des produits bois permet d'éviter des émissions de carbone par effet de substitution. La mise en œuvre d'une gestion durable de la forêt aurait permis un effet de substitution complémentaire de **737 tonnes de CO2**.

Stock de carbone actuel : 5 293 tonnes de carbone (soit 19 395 t-eqCO₂*)

Déstockage par le défrichement et les OLD: 3 654 tonnes (soit 13 387 t-eqCO₂*)

Perte de séquestration sur 40 ans : 1551 tonnes (soit 5 682 t-eqCO₂*)

Perte par effet de substitution : 201 tonnes de carbone (soit 737 t-eqCO₂*)

^{*} on utilise un rapport CO₂/C de 3,664.

Scénario gestion durable sur 40 ans : 7 045 tonnes de carbone (soit 25 813 t-eqCO₂*)

Stock actuel (5 293 t) + Séquestration sur 40 ans (1551 t) + effet de substitution (201 t)

Scénario défrichement : 1 639 tonnes de carbone (soit 6 007 t-eqCO₂*)

Stock actuel (5 293 t) – déstockage lié au défrichement et OLD (3654 t)

Bilan carbone induit par le défrichement pour la réalisation du parc photovoltaïque :

- 5 406 tonnes de carbone (soit 19 806 t-eqCO₂*)

Annexe 7 : Note hydraulique complémentaire

GEOTEC	NOTE HYDRAUL	IQUE COMPLEMENTAIRE
Agence PACA 11, avenue de Rome ZI Les Estroublans	Projet : LA BRUGUIERE (30) Parc Solaire	Mission: ENV / ETDHY
13 127 VITROLLES Tél.: 04 42 46 08 09 Fax: 04 42 46 08 10	Maître d'Ouvrage : URBASOLAR	
Réf. GEOTEC 21/01111/MARSE Etabli par : G. BONNEFOY	Diffusion :	
Fait à Vitrolles, le 01 Juillet 2022	- URBASOLAR – <u>poubeau.1</u>	romain@urbasolar.com

I. Missions

Dans le cadre d'un projet de construction de parc solaire sur la commune de LA BRUGUIERE (30), un dossier d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau a été réalisé par GEOTEC en Avril 2021.

Le Maitre d'Ouvrage souhaite aujourd'hui ajouter une piste périphérique externe au Nord et à l'Est du projet. La présente note complémentaire a pour objectif de vérifier le dimensionnement des aménagements préconisés dans le dossier d'autorisation au vu des modifications du projet.

II. Présentation du projet

Le projet de centrale photovoltaïque au sol est situé sur la commune de LA BRUGUIERE (30), au lieu-dit « Bois d'en bas », dans le département du Gard. Il concerne une partie des parcelles n°103 et 107 de la section A.

La modification du projet consiste en la réalisation d'une piste périphérique externe au Nord et à l'Est du projet sur une longueur totale de 1.5 km soit une surface de 4500m².



Plan de masse du projet (Source : URBASOLAR)

Compte tenu de cette modification, une nouvelle évaluation du ruissellement a été réalisée.

IV. Evaluation du ruissellement

IV.1 Méthodologie

Conformément à la doctrine fournie par la DDTM du Gard, les débits de pointe générés par les bassins versants du site à l'état initial ont été calculés selon la formule rationnelle, pour des **périodes de retour quinquennale, décennale et centennale.**

La formule rationnelle s'exprime alors :

$$\mathbf{Q}(\mathbf{T}=\mathbf{X} \mathbf{ans}) = \mathbf{C} * \mathbf{I} * \mathbf{A}$$

Où:

- $Q_X = D$ ébit de temps de retour **X** ans ;
- C = Coefficient de ruissellement, il est fonction de la couverture végétale, la forme, la pente et la nature du terrain ;
- A = Surface du bassin versant;
- I = Intensité de pluie de Montana.

L'intensité de pluie est calculée à l'aide des coefficients de Montana, sur la durée correspondant au temps de concentration du bassin versant considéré. Celui-ci est calculé de la manière suivante :

$$T_c = L / (V \times 60)$$

Où:

- T_c = Temps de concentration du bassin versant considéré ;
- L = Plus long chemin hydraulique du bassin versant;
- V = Vitesse d'écoulement, fonction de la pente et de l'occupation des sols du bassin versant (tableau fourni par la DDTM du Gard).

IV.2 Données pluviométriques

Le poste de référence Météo France retenu est celui de Nimes Courbessac situé à environ 30 km au Sud de la zone d'étude.

Station de NÎMES COU	JRBESSAC – Pluies de 6	min à 2 h
Période de retour	a	b
5 ans	5.490	0.457
10 ans	5.959	0.431
100 ans	6.563	0.34

Ainsi, à titre d'exemple, les hauteurs de pluie en fonction de la durée, calculées à partir de la relation de Montana, et pour une pluie de période de retour 10 ans et 100 ans sont données ci-dessous :

Durée de pluie (min)	Hauteur décennale (mm)	Hauteur centennale (mm)
15	28	39
30	41	62
60	61	98
120	91	155

IV.3 Coefficient de ruissellement

Compte tenu des pentes, du contexte du site et des recommandations de la DDTM30, on retiendra les coefficients de ruissellement suivants :

Type de	surface	Espaces boisés	Prairies, espace vert (phase exploitation)	Sol sans végétation (phase travaux)	Piste en graviers	Surfaces imperméabilisées
Coefficient de	T = 5 ans et 10 ans	0.10	0.11	0.25	0.30	0.80
ruissellement	T = 100 ans	0.33	0.36	0.50	0.55	1

Bassin versant SBV1	Pente moyenne	Type de	surface	Surfaces imperméa- bilisées	Piste en graviers	Espaces boisés	Sol sans végétation (phase travaux)	Prairies, espace vert (phase exploitation)	Total Cmoyen
		Surface	(en m²)	0	2 640	337 360	0	0	340 000
Etat initial		Coefficients	T = 5 ans	0.8	0.30	0.10	0.25	0.11	0.10
Etat miliai		de	T = 10 ans	0.8	0.30	0.10	0.25	0.11	0.10
		ruissellement	T = 100 ans	1	0.55	0.33	0.50	0.36	0.33
		Surface	(en m²)	180	21500	80 000	238320	0	340 000
Phase	1%	Coefficients	T = 5 ans	0.8	0.30	0.10	0.25	0.11	0.22
travaux	1 70	de	T = 10 ans	0.8	0.30	0.10	0.25	0.11	0.22
		ruissellement	T = 100 ans	1	0.55	0.33	0.50	0.36	0.46
		Surface	(en m²)	180	21500	80 000	0	238320	340 000
Phase		Coefficients	T = 5 ans	0.8	0.30	0.10	0.25	0.11	0.12
exploitation		de	T = 10 ans	0.8	0.30	0.10	0.25	0.11	0.12
		ruissellement	T = 100 ans	1	0.55	0.33	0.50	0.36	0.37

IV.3 Débits de ruissellement

Les débits de ruissellement à l'état actuel et projet (phase travaux et d'exploitation) estimés à l'aide de la formule rationnelle pour les différentes périodes de retour sont donnés ci-dessous :

	Bassin versa	int	SBV1
Su	rface totale (en ha)	34
		Q_5	810
	Etat actuel	Q ₁₀	950
Débits de pointe (en l/s)		Q ₁₀₀	4 500
poi s)	DI	Q ₅	1 740
de n I/	Phase travaux	Q ₁₀	2 040
bits (e	Havaux	Q ₁₀₀	6 260
Dél	DI	Q ₅	960
	Phase exploitation	Q ₁₀	1 120
	capionanon	Q ₁₀₀	4 930

V. Vérification du volume des noues

L'application de la méthode rationnelle à l'échelle du bassin versant et pour une pluie décennale et centennale donne ainsi les résultats suivants :

	Surface du SBV1 (en ha)	Débit de rejet (en l/s)	Linéaire de la noue (en m)	Débit d'infiltration complémentaire (en l/s)	Volume nécessaire de la noue (en m³)
T=10 ans	34	960	1150	65	330
T=100 ans	34	4500	1130	65	1120

Ainsi le projet devra prévoir la mise en place de noues à seuil d'un volume total de compensation de 1120 m³ (1110 m³ dans le dossier d'autorisation) permettant de gérer une pluie d'occurrence centennale, en phase d'exploitation.

Par conséquent, la modification du projet (ajout de pistes périphériques externes) ne modifie pas le dimensionnement des noues préconisé dans le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. En effet, compte tenu du linéaire total des noues (1150 mètres), la section préconisée est toujours de 1 m² environ (1.5 mètre de largeur par 0.70 m de profondeur par exemple).

De plus, compte tenu du contexte, de la très faible pente du site et des observations de terrain, aucun aménagement sur les pistes n'est à prévoir.

. k :

Nous restons à l'entière disposition des Responsables du Projet pour tout renseignement complémentaire.

Annexe 8 : Volet naturel de l'étude d'impact mis à jour (en pièce jointe)

Annexe 9 : Email DDTM30/SEF/DFCI

De: TROY Carole (Chef d'unité) - DDTM 30/SEF/DFCI <carole.troy@gard.gouv.fr>

Envoyé: lundi 27 juin 2022 13:33

À: Romain POUBEAU <poubeau.romain@urbasolar.com>

Objet: Re: [INTERNET] TR: Validation pistes extérieures projet La Bruguière

Bonjour Monsieur Poubeau,

Vendredi, nous n'étions pas disponibles. Trouvez ci-dessous notre retour sur la nouvelle configuration des pistes extérieures du projet cité en objet :

En préambule, je vous informe que les pistes DFCI U58, 59 et 60 ne seront a priori pas conservées au plan de massif de l'Uzège. La communauté de communes du Pays d'Uzes n'entretiendra donc plus à court terme ces équipements (bande de roulement, débroussaillement, gabarit de sécurité).

- Nous validons la création du tronçon de piste extérieure longeant la clôture Nord, parallèle à la piste DFCI U58 à partir du moment où elle dispose des caractéristiques* suivantes :
- . largeur de chaussée : 4 mètres
- gabarit de sécurité de la voie de 5 mètres de large * 5 mètres de haut
- . aire de croisement tous les 500 mètres linéaires
- . coupe à blanc total sur une bande de 10 mètres de large de part et d'autre de la voie
- . débroussaillement réglementaire des 50 mètres à partir de la clôture du projet
- La RD 238 peut en effet servir d'unique voie de bouclage périphérique à l'Est du projet
- . pour cette voie, nous vous dispensons de la coupe à blanc de 10 mètres de large de part et d'autre de la voie ; le débroussaillement réglementaire des 50 mètres à partir de la clôture du projet est suffisant.
- Les voies de bouclage périphériques au Sud et à l'Ouest (tronçons de U60 et U59) devront également respecter les caractéristiques* suivantes :
- . largeur de chaussée : 4 mètres
- . gabarit de sécurité de la voie de 5 mètres de large * 5 mètres de haut
- . aire de croisement tous les 500 mètres linéaires
- . coupe à blanc total sur une bande de 10 mètres de large de part et d'autre de la voie
- . débroussaillement réglementaire des 50 mètres à partir de la clôture du projet
- * caractéristiques permettant la mise en conformité avec le <u>guide de normalisation des interfaces aménagées</u> contre le risque d'incendie de forêt

J'attire votre attention sur le fait qu'en tant que porteur de projet, il vous appartient de bien préciser, si ce n'est pas déjà fait dans votre dossier, comment vous pouvez garantir la création et/ou l'entretien des voies périphériques, des zones de coupe à blanc et des points d'eau qui se situeraient sur des parcelles pour lesquelles vous ne disposeriez pas de la maîtrise foncière.

Restant à votre disposition,

Carole TROY Cheffe d'unité Forêt-DFCI

89 rue Weber CS 52002 30907 NIMES Cedex Tél: 04 66 62 63 48 - Mobile: 06 02 15 51 48 www.gard.gouv.fr



Direction départementale des territoires et de la mer

Service Environnement Forêt

Annexe 10 : Reconnaissance de terrain du département du Gard

Demande d'accès sur la voirie départementale: RD 238 / DFCI

Accès existant ou en agglomération

		22 m/s	
		80 Km/h	Vitesse V85 estimée:
		La Bruguière	Commune:
	Parcelle	Gauche et droite	Sens de circulation
	DP	23	Niveau
	PC	3+670	PR
Mairie La Bruguière	Demande faite par:	238	RD N°

Recul de 1,5m (requis pour tout accès nouveau)	dans l'accès.
	gauche pour entrer
par rapport au bord de la chaussée.	vehicule en tourne à
et recul du point d'observation	vehicule qui suit et le
Distance de visibilité en sortie de l'accès	Dist. de visibilté entre le

DISTANCES DE VISIBILITE		A droite	A gauche
Mesurées sur site (en mètres)	51	380	227
Recommandée (8xV85 en m/s)		178	178
Minimale (6xV85 en m/s)		133	133

Sous l'angle de cette analyse technique l'accès peut-être qualifié:

d'accés satisfaisant

Annexe 11 : fiche de l'ENS 125